

INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ PAR LES ACTEURS PRIVÉS

ENTRE REPORTING ET
APPROCHE VOLONTAIRE

ÉDITO



Marianne Louradour
Présidente de
CDC Biodiversité

Transparence : un exercice d'intégration de la biodiversité grâce à la donnée

La CSRD a ouvert un nouveau régime de transparence : processus exigeant, parfois débattu, mais salubre. Cette réglementation a placé la donnée au cœur de la transition économique et écologique, formidable opportunité pour déployer des outils innovants, fiabiliser les mesures, et faire de la biodiversité un objet de pilotage stratégique – plus seulement l'objet de vœux pieux.

Avec l'essor des « data environnementales » s'est ouvert un champ de connaissance hétérogène, et protéiforme renseignant sur l'état des composantes de l'environnement et nos relations à elles. Et ce champ de connaissance s'accompagne de défis caractéristiques : qualité, granularité, traçabilité, interopérabilité. Notre responsabilité collective est de les ordonner, de les rendre comparables et auditables, pour assurer la robustesse des décisions.

Au sein de ce nouveau champ de données existe une catégorie singulière : les données des acteurs économiques issues de leur évaluation en double-matérialité de leur rapport à la biodiversité, et celles de leur reporting extra-financier. Ces données vont devenir une manne précieuse. Elles permettent d'apprécier à grande échelle les impacts et les dépendances à la nature, d'évaluer – secteur par secteur – les niveaux de maturité et de prise en compte, puis d'engager des travaux concrets de définition de trajectoires et d'alignement avec le cadre mondial.

Il serait facile de céder à la tentation du recul au bénéfice d'un contexte d'instabilité politique. Face à cette transformation profonde, je préfère appeler le plus grand nombre à tenir le cap de la transparence : c'est un exercice d'intérêt général.

Avec cette publication, les équipes de CDC Biodiversité donnent plusieurs aperçus de l'intégration de la biodiversité. Les deux premiers s'intéressent aux exercices de transparence réglementaires avec une analyse conduite sur les entreprises de l'indice STOXX 50, et une seconde conduite sur les entreprises de l'indice CAC 60 ; deux échantillons représentatifs et composés de grands acteurs économiques capables d'être au rendez-vous des obligations de reporting CSRD. Le troisième s'intéresse aux approches volontaires et s'appuie notamment sur six retours d'expérience de membres du Club B4B+ qui ont souhaité aller plus loin que le seul exercice CSRD. À CDC Biodiversité, nous considérons les espaces de partage entre pairs comme essentiels pour bâtir la robustesse des approches méthodologiques. Je remercie à ce titre la confiance renouvelée des membres du Club B4B+ ; c'est grâce à cette intelligence collective que nous pouvons nous approprier et faire évoluer les standards, pour les mettre au service d'actions en faveur de la biodiversité.

Demain, peut-être faudra-t-il appeler à des démarches de transparence encore plus ambitieuses, fondées non plus seulement sur la réglementation mais aussi sur le volontariat. Qu'importe la voie : nous y sommes prêts. Notre ambition sera de continuer à outiller, à mesurer, à comparer et à éclairer l'action, pour que chaque décision économique soit aussi une décision environnementale. C'est en ce sens que nous adressons en fin de publication quelques conclusions au-delà de la seule CSRD.

La transition écologique a besoin de preuves, pas de promesses. La donnée en est la condition.



ÉDITO MARIANNE LOURADOUR	2
INTRODUCTION	5

DRESSER DES ENSEIGNEMENTS DE L'EXERCICE CSRD : DEUX EXEMPLES DE SCREENING MARCHÉ SUR L'ESRS E4	9
---	----------

Un regard européen avec le STOXX 50	11
Le lent démarrage des entreprises françaises au sein du CAC 60	17

EVOLUTION DU CADRE EUROPÉEN DE REPORTING : REMARQUES, ANALYSES ET PERSPECTIVES	24
---	-----------

Le projet Omnibus	24
Les implications en matière d'utilisation des données, et de potentiel de transformation des activités face à l'évolution de la CSRD	26
L'après Omnibus, perspectives sur le rôle de la taxonomie	30
Construire son exercice de transparence, les recommandations de CDC Biodiversité	34

COMMENT STRUCTURER SA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ ? 6 EXEMPLES AVEC LES MEMBRES DU CLUB B4B+	39
--	-----------

ANNEXES	58
BIBLIOGRAPHIE	65

INTRODUCTION

L'entrée en vigueur de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), et plus spécifiquement du standard ESRS E4 relatif à la biodiversité (obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2024), demeure récent. Cette réglementation, qui a fait de la production de données et de la diffusion transparente de ces informations deux socles essentiels de la transition écologique, élargit la notion d'intérêt social des entreprises en intégrant les aspects environnementaux et climatiques comme des éléments matériellement liés à la pérennité financière. Elle a été conçue notamment pour que l'ensemble des acteurs impliqués ou concernés par la gouvernance des entreprises se saisissent de ces informations extra-financières et incitent celles-ci à amorcer leur transition écologique. Mais ces exercices réglementaires suscitent d'importantes discussions à l'échelle européenne depuis deux ans, qui vont initier la révision de cette directive ; alors même qu'il reste difficile d'apprécier le potentiel de changements transformateurs qu'une telle réglementation permet (un reporting/an). Les critiques portent notamment sur le caractère contraignant de ce nouvel exercice de transparence extra-financière, sur les coûts significatifs qu'il implique pour les organisations, ainsi que sur les risques de distorsion de concurrence internationale qu'il peut engendrer. Ces réserves doivent toutefois être mises en perspective avec l'urgence écologique : les pressions responsables de la dégradation des écosystèmes s'intensifient, alors même que l'Union européenne s'est engagée à atteindre un objectif de zéro perte nette de biodiversité à l'horizon 2030 ; et que le coût de l'adaptation s'alourdit dans des conditions significatives tout en demeurant une opportunité essentielle (Cour des Comptes, 2025). Elles doivent également être remises en perspectives avec l'opportunité permise par la CSRD (alignée avec l'ambition de la Cible 15 du Cadre Mondial) de constituer à l'échelle européenne un *level-playing field* en matière de transparence environnementale pour l'ensemble des acteurs économiques. Posant des jalons structurants pour comprendre l'état de maturité des entreprises sur l'intégration de ces enjeux au sein d'un même secteur économique, l'exercice de collecte de donnée et la publication de ces informations sont des éléments précieux pour permettre au régulateur de suivre les progrès à l'échelle sectorielle, ou de rehausser les attentes en fonction du positionnement d'acteurs *best-in-class*.

RAPPEL DU CONTEXTE CSRD :

À l'échelle mondiale, 75% des écosystèmes terrestres, et 35% des milieux humides littoraux et continentaux ont déjà disparu depuis 1970 (IPBES, 2019). Cette érosion massive de la biodiversité constitue un des risques majeurs pour nos systèmes économiques. Conscient des enjeux associés, les différentes institutions internationales se saisissent du sujet avec comme objectif une absence de perte nette de biodiversité à horizon 2030 et la création de gains nets à horizon 2050, comme stipulé par les accords de Kuning-Montréal. Parmi les différents objectifs listés par cet accord rassemblant plus de 196 parties, la cible 15 pose les bases d'un cadre de reporting extra-financier permettant aux acteurs privés de divulguer leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité. Cette orientation traduit une ambition de transparence dans le partage des données révélant les interactions entre les modèles d'affaires et les écosystèmes. Elle fait directement écho à l'évolution du cadre réglementaire de reporting qui a été impulsé à la suite de la mise en œuvre du « Green Deal » au sein de l'Union européenne lancé en 2019.

Ce nouveau cadre de reporting européen se structure autour de trois standards :

- La Taxonomie européenne qui conduit à la publication pour les entreprises/institutions financières de la part de leurs CA/OPEX/Capex alignés avec l'un des 6 objectifs environnementaux de l'Union Européenne en restant compatibles avec les autres (principe Do Not Significant Harm) ;
- Le Règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) qui oblige les acteurs financiers à publier leur politique de prise en compte des principales incidences négatives (PAI) dans les décisions d'investissement ;
- La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) qui vise une publication plus détaillée des informations extra-financières des entreprises et une comparaison facilitée entre-elles.

L'ensemble de ces standards interagissent directement entre eux et participe à la publication d'informations standardisées sur la base de leurs impacts sociaux et environnementaux et notamment la biodiversité. Ils complètent des initiatives précédentes (NFRD, DPEF) tout en élargissant leur périmètre et leur ambition.

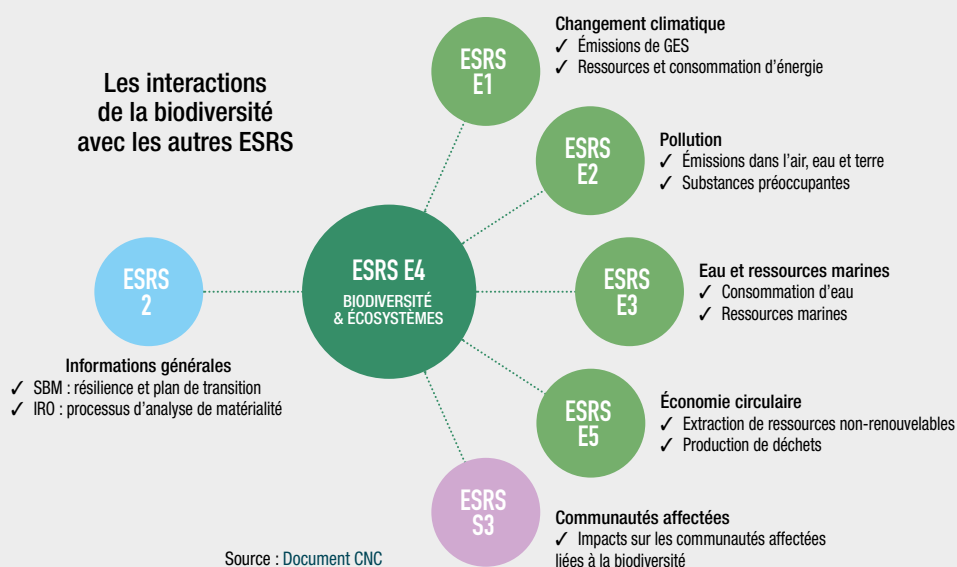
L'objectif affiché est double : fournir aux parties prenantes (investisseurs, société civile...) des données fiables pour orienter leurs financements en faveur d'activités soutenables, et inciter les entreprises à elles-mêmes réorienter leurs modèles d'affaires. Ce double objectif repose donc sur l'hypothèse qu'une meilleure transparence et la comparabilité des données facilitent l'intégration dans les processus de décision et constituent donc un levier de transformation structurelle des activités (CDC Biodiversité and MEB, 2023).

Il s'agit d'une étape importante pour l'Union européenne vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et plus spécifiquement de biodiversité par les acteurs économiques. Elle offre un cadre qui facilite l'accès à une multitude de données permettant d'étayer le niveau de maturité, et de comparer les dynamiques d'engagement des acteurs dans un processus de transition écologique, d'initier des dialogues entre l'organisation et ses parties-prenantes, et pour les pouvoirs publics de disposer de données pouvant permettre d'initier un nouveau régime de pilotage des enjeux biodiversité à partir des données publiques des entreprises.

RAPPEL DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ENCADRÉES PAR LE STANDARD ESRS E4 AU SEIN DE LA CSRD.

Ce reporting, en cours d'évolution, comprend plusieurs points :

- E4.1 Un plan de transition prenant en compte la biodiversité et les écosystèmes dans le modèle d'affaire avec une stratégie basée sur une analyse de matérialité des impacts et dépendances. L'organisation doit démontrer que le modèle d'affaires respecte l'accord de la COP15 et l'ensemble des différentes directives prises à l'échelle de l'UE.
- E4.2 L'ensemble des politiques mises en place par l'organisation qui sont en lien avec la biodiversité.
- E4.3 Les différentes actions et ressources mobilisées pour agir sur la biodiversité ou qui ont un impact sur cette dernière.
- E4.4 Les cibles définies à atteindre relatives aux écosystèmes et à la biodiversité.
- E4.5 La métrique retenue par l'organisation permettant d'évaluer les impacts sur les écosystèmes ou la biodiversité.
- E4.6 L'évaluation des répercussions financières qui sont causées par les risques, impacts et opportunités en matière de biodiversité.



Dans ce contexte, la capacité des entreprises à se conformer à ces nouvelles exigences ne relève pas seulement d'un enjeu réglementaire ou économique, mais également d'une question de crédibilité institutionnelle, de renforcement de la confiance collective dans les politiques environnementales, et de définition de trajectoires de progrès, face aux attentes de l'ensemble des parties-prenantes et la multiplication des conséquences liées à l'effondrement de la biodiversité ou au changement climatique.

Dès lors, deux problématiques se dessinent : dans quelle mesure le maintien et l'évolution du cadre de reporting peuvent-ils constituer un levier efficace de transition écologique pour les acteurs économiques ? Et, au-delà des seules obligations légales, comment certains acteurs choisissent-ils de se saisir volontairement de l'intégration de la biodiversité dans leur modèle d'affaires afin d'en faire un vecteur de transformation stratégique ? C'est à ces deux problématiques que cette étude apporte des pistes de réponses. Par l'analyse des données produites par les entreprises soumises à cet exercice, en collectant des données librement accessibles destinées aux parties prenantes, il est aujourd'hui possible de réaliser un état des lieux d'une entreprise ou d'un secteur d'activité du point de vue de la prise en compte de la biodiversité. Cette étude se propose de donner un aperçu de ce que de telles analyses peuvent permettre.

Elle est composée :

- D'un benchmark synthétique réalisé à partir des Documents d'enregistrements universels (DEU) des entreprises qui composent l'indice Euro Stoxx 50 (il comprend les 50 plus grandes capitalisations boursières au sein de la zone euro) ;
- D'un exemple d'utilisation d'une méthodologie développée par CDC Biodiversité permettant d'évaluer le degré d'engagement et la maturité des entreprises du CAC 60 face aux enjeux de biodiversité ;
- De réflexions sur l'exercice de reporting et sa portée structurante ;
- De six retours d'expérience de membres du Club B4B+ (un Club d'entreprises, institutions financières et cabinets de conseil animé par CDC Biodiversité depuis 2018 où s'échangent bonnes pratiques en matière de stratégie biodiversité entre pairs).



DRESSER DES ENSEIGNEMENTS DE L'EXERCICE CSRD

SCREENING MARCHÉ SUR L'ESRS E4, ANALYSES DE DEUX ÉCHANTILLONS

LES MÉT A

MISSION
ÉCONOMIE
DE LA BIODIVERSITÉ

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX BIODIVERSITÉ : UN REGARD EUROPÉEN AVEC LE STOXX 50

ABSTRACT

Prendre l'exercice CSRD à son propre jeu : remarques sur le choix du panel Euro Stoxx 50

Le choix d'un échantillon constitué d'entreprises du panel Euro Stoxx 50 permet de poser le débat sur un terrain exigeant. Ces acteurs sont parmi les plus exposés aux attentes réglementaires et sociétales, mais aussi parmi les mieux armés pour y répondre. L'on peut légitimement attendre d'eux une capacité accrue à mobiliser, structurer et fiabiliser des données environnementales afin de se conformer aux prescriptions du standard ESRS E4. Leur positionnement leur confère non seulement les moyens techniques, financiers et organisationnels de satisfaire aux obligations, mais également la responsabilité d'aller au-delà de la seule conformité réglementaire.

Cette responsabilité se traduit par plusieurs dimensions :

- démontrer une intégration effective de la biodiversité dans leurs modèles d'affaires et leurs stratégies de transition ;
- se positionner comme des leaders de secteur en matière d'ambition et d'innovation environnementale ;
- engager activement leurs chaînes de valeur dans la préservation des écosystèmes ;
- et, plus largement, contribuer au bien commun en s'inscrivant dans les objectifs collectifs de durabilité.

En pratique, ces considérations rejoignent certains travaux académiques et institutionnels que l'on peut résumer en quatre axes :

- La mise à disposition d'informations homogènes et comparables sur les performances extra-financières (climat, biodiversité, social, gouvernance) crée une discipline de marché par l'information (Christensen *et al.*, 2021 ; Ioannou & Serafeim, 2019).
- Elle agit comme mécanisme de responsabilisation, renforçant la redevabilité des entreprises vis-à-vis de leurs parties prenantes (EFRAG, 2022 ; Commission européenne, 2021).
- Elle érige la CSRD en instrument d'« incitation douce », fondé sur la régulation par l'information (Kölbel *et al.*, 2020 ; Christensen *et al.*, 2021).
- Enfin, elle favorise la convergence des pratiques et accroît la comparabilité sectorielle et transversale.

Un regard rétrospectif : que nous disent les rapports passés ?

Une lecture des rapports extra-financiers publiés jusqu'ici montre que la biodiversité y occupe souvent une place marginale, secondaire par rapport au climat ou à la gouvernance. Les écarts sont notables entre la matérialité perçue — que mettent en avant les scientifiques ou les parties prenantes sectorielles — et la matérialité effectivement reportée par les entreprises. Cet écart traduit une tension entre le discours stratégique et la pratique de reporting, mais aussi les difficultés à quantifier, comparer et intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans un langage commun.

Rappeler le sens de l'exercice : au-delà du reporting, une stratégie de résilience

Si le reporting extra-financier est parfois perçu comme un exercice de conformité formelle, il importe de rappeler que son ambition va bien au-delà. L'objectif premier est de contribuer à la construction de stratégies de gestion des risques et d'identification d'opportunités, permettant aux entreprises de renforcer leur résilience. En ce sens, le reporting n'est pas une fin en soi mais un levier : il alimente la planification stratégique, facilite le dialogue avec les parties prenantes, et ouvre la voie à des trajectoires de transition plus robustes.

Une « critique cinématographique » : prendre du recul sur l'exercice

On peut enfin lire la CSRD comme une mise en scène : un scénario structuré, des rôles distribués, des attentes fortes du public. Les entreprises du panel Euro Stoxx 50 ne sont pas seulement des acteurs ; elles sont aussi jugées à l'aune de leur capacité à incarner un leadership crédible. Le risque est alors de tomber dans un exercice trop scénarisé, où la conformité prend le pas sur la transformation réelle. La question demeure donc : la CSRD sera-t-elle un film de façade, ou bien une œuvre capable d'impacter durablement la trajectoire de nos économies ?

SOMMAIRE

La matérialité de la biodiversité en fonction du secteur économique p.12

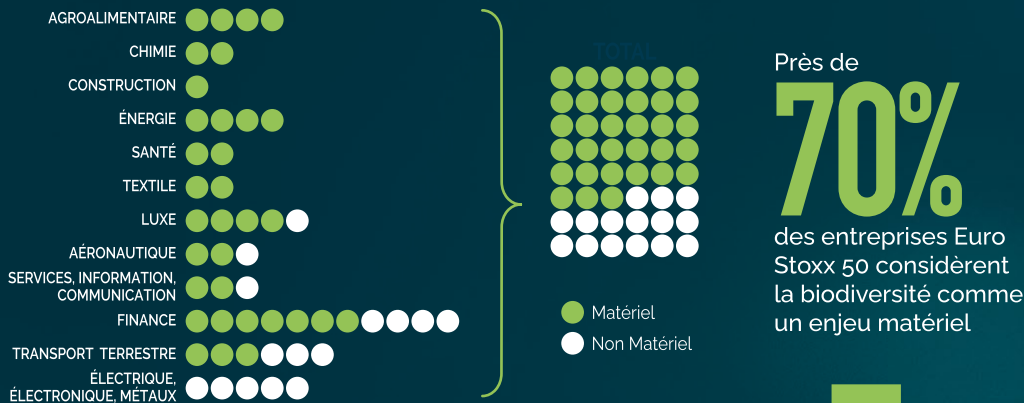
Focus sur les cadres de référence p.14

Focus sur la qualité des déclarations p.15

LA MATÉRIALITÉ DE LA BIODIVERSITÉ EN FONCTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Méthode de l'étude

Echantillon d'analyse de 48 des 50 entreprises du STOXX 50 (2 exclues du champs d'analyse par souci d'exploitabilité des données). Certains focus se consacrent principalement à 6 secteurs composés d'au moins 4 entreprises. Lorsque la mention "Autres" apparaît, elle désigne les autres secteurs (Aéronautique ; Chimie ; Construction ; Santé ; Services, Information, Communication ; Textile).

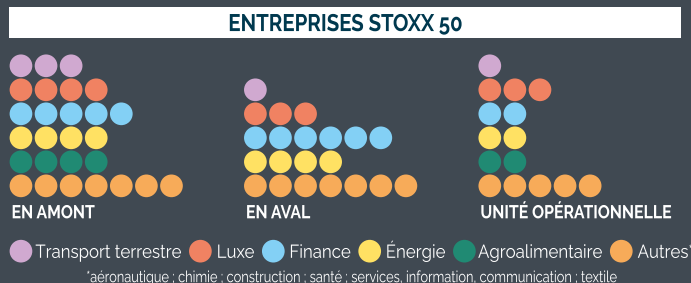


Parmi ces entreprises, le niveau sur lequel la matérialité est reconnue diffère

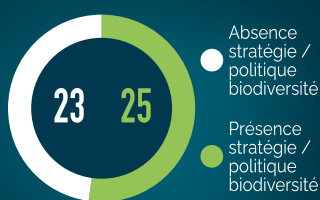
RÉPARTITION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA MATÉRIALITÉ AU SEIN DE LA CHAÎNE DE VALEUR

La biodiversité est surtout considérée comme un enjeu matériel en amont de la chaîne de valeur

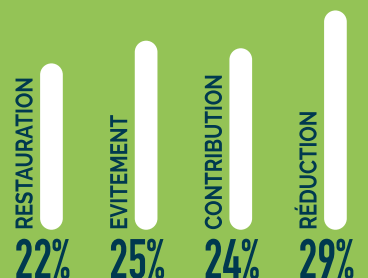
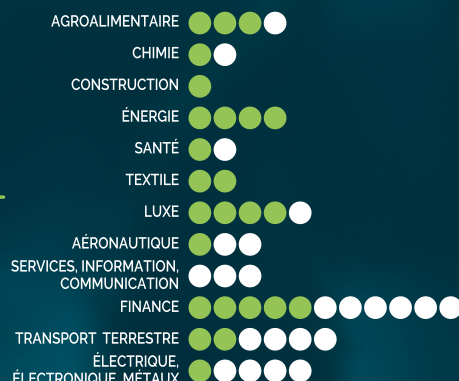
Cela s'applique à presque tous les secteurs d'activité économique retenu, sauf le secteur de la Finance qui identifie l'aval comme étant le niveau à plus fort enjeu



PRÉSENCE / ABSENCE D'UNE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ EN FONCTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Près de **50%** des entreprises composant l'Euro Stoxx 50 se dotent d'une stratégie / politique axée sur la biodiversité



Parmi les acteurs ayant une stratégie biodiversité, la répartition entre les différentes actions menées est relativement équilibrée

● Transport terrestre ● Luxe ● Finance ● Énergie ● Électrique, Électronique, Métaux ● Agroalimentaire ● Autres*

*aéronautique ; chimie ; construction ; santé ; services, information, communication ; textile

PRESSIONS IDENTIFIÉES ET DÉCLARÉES PAR LES ENTREPRISES AU SEIN DE L'ÉCHANTILLON

ENTREPRISES STOXX 50

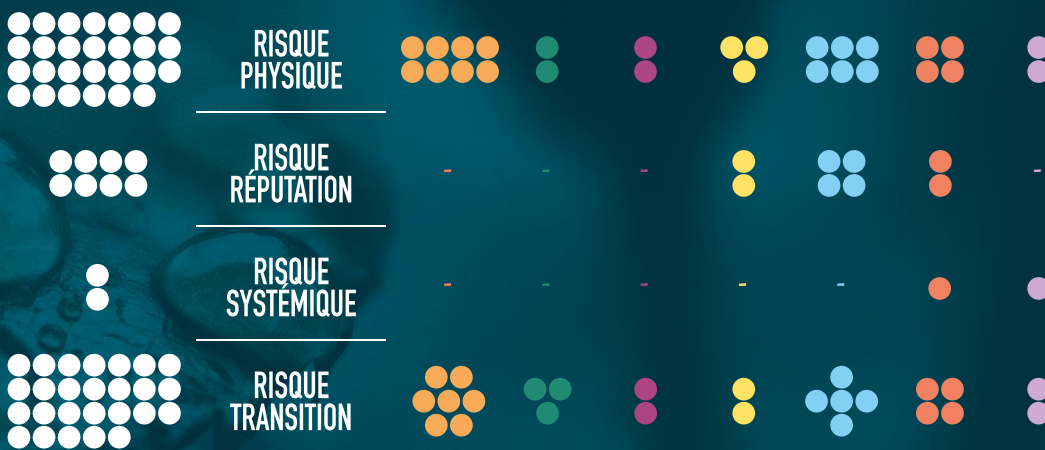


Parmi les acteurs déclarant exercer une pression sur la biodiversité, les principales pressions identifiées sont le changement climatique, la pollution et le changement d'usage des sols

QUELS TYPES DE RISQUE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ PROVOQUE-T-ELLE ?

Les principaux risques identifiés par les entreprises de l'Euro Stoxx 50 se concentrent sur le risque physique et de transition

A titre d'exemple, deux des quatre entreprises du secteur de l'agroalimentaire reconnaissent être exposée à un risque physique dû à l'érosion de la biodiversité.



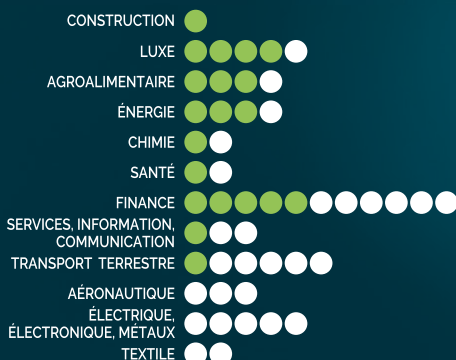
QUELLES DÉPENDANCES DES ENTREPRISES À LA BIODIVERSITÉ ?

Parmi les acteurs déclarant être dépendants à la biodiversité, les principales dépendances identifiées sont la dépendance au service écosystémique d'approvisionnement et de régulation

ENTREPRISES STOXX 50



SECTEURS CONSIDÉRANT LA BIODIVERSITÉ COMME UNE OPPORTUNITÉ



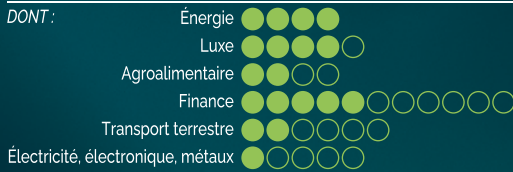
Près de **58%** des entreprises de l'Euro Stoxx 50 ne considère pas la biodiversité comme une opportunité

FOCUS SUR LES CADRES DE RÉFÉRENCE, LES OUTILS ET INDICATEURS MOBILISÉS AINSI QUE LA TAXONOMIE

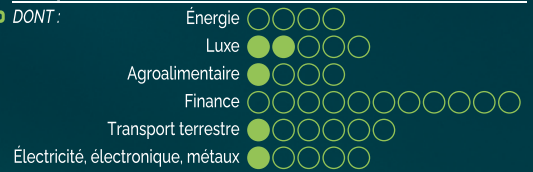
DES CADRES SURTOUT MOBILISÉS PAR LES ENTREPRISES DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE, DU LUXE ET DE L'AGROALIMENTAIRE



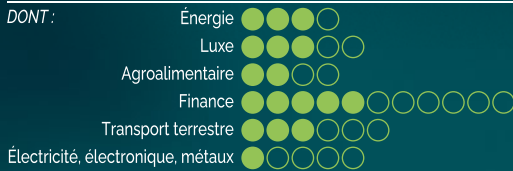
25% THE TASKFORCE ON NATURE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES



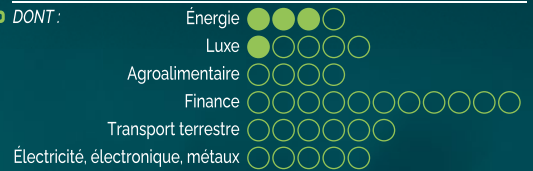
7% ISO 14001



23% CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY



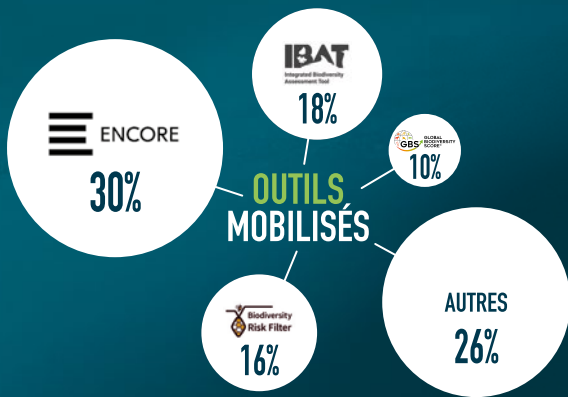
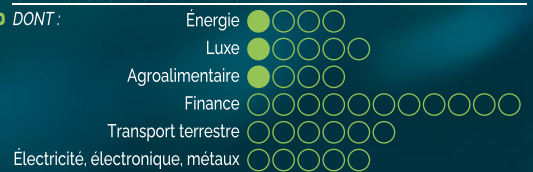
5% EU BIODIVERSITY STRATEGY



14% SCIENCE BASED TARGETS NETWORK



4% ODD - OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



PART VERTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Des investissements et des dépenses d'exploitation proche de 0% selon les critères de la taxonomie européenne pour les entreprises de l'Euro Stoxx 50

	ÉLIGIBLE	ALIGNÉ
CHIFFRE D'AFFAIRES	0,007%	0%
CAPITAL EXPENDITURE	0,01%	0,0009%
OPERATIONAL EXPENDITURE	0%	0%

FOCUS SECTEUR AGROALIMENTAIRE

0,003% du CA
0,007% du CAPEX | éligibles selon les critères de la Taxonomie européenne

FOCUS SECTEUR FINANCIER

0,004% du CA
0,003% du CAPEX | éligibles, dont 0,0009% déjà alignés avec la Taxonomie

FOCUS SUR LA QUALITÉ DES DÉCLARATIONS

Si la comparaison des déclarations de matérialité entre elles permet de repérer les best in class, elle manque d'une comparaison avec un référentiel mieux-disant, qui fixe des exigences à la hauteur des enjeux biodiversité.

C'est pourquoi nous avons comparé les analyses de matérialité des entreprises du Stoxx 50 au rapport publié par Business for Nature¹ (BFN), qui élabore des lignes directrices pour 15 secteurs où sont précisés les principaux impacts et dépendances inséparables et incontournables des activités concernées.

Le choix des filières sélectionnées a été fait en suivant la liste des secteurs ayant le plus

fort impact sur la biodiversité, élaborée par Finance for Biodiversity².

Au-delà de la simple mention des impacts et dépendances définis par Business For Nature, une attention particulière a été portée sur la présence d'indicateurs physiques venant caractériser la matérialité de l'entreprise, comme par exemple le volume d'eau douce consommée ou des surfaces artificialisées.

¹ Business For Nature (s.d.) Sector actions for nature. Business For Nature. URL : <https://www.businessfornature.org/sector-actions>

² Finance For Biodiversity Foundation (2023) Briefing paper: Top 10 biodiversity-impact ranking of company industries.

AGROALIMENTAIRE

Positionnement du secteur AGROALIMENTAIRE dans l'EURO STOXX50

Les services de **régulation** (pollinisation, lutte contre les maladies et les nuisibles) sont **ignorés** par la majorité des entreprises de l'agroalimentaire, tandis que seuls les **indicateurs physiques** dont le reporting est **obligatoire** sont **explicités** (eau et GES).

	DÉPENDANCES INCONTOURNABLES DU SECTEUR SELON BFN					IMPACTS INCONTOURNABLES DU SECTEUR SELON BFN			
	Eau douce	Qualité des terres et des sols	Pollinisation	Lutte contre les maladies et nuisibles	Régulation du climat	Consommation d'eau douce	Changement / dégradation de l'utilisation des terres et de l'eau	Pollution	GES
MENTION	●●●●●	●●●●●	○●●●○	●○●●○	●●●●○	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●
INDICATEURS PHYSIQUES	●●●●○	○●●●○	○●●●○	○●●●○	○●●●○	●●●●○	○●●●○	●○●●○	●●●●●

ENERGIE

Positionnement du secteur ENERGIE dans l'EURO STOXX50

Dans l'énergie, la dépendance aux ressources en eau est systématiquement reconnue, mais la **régulation du climat** et la **protection contre les inondations** restent **peu évoquées**. Les **impacts** (eau, GES, pollution, usage des terres et de la mer) sont en revanche mentionnés par toutes les entreprises, toujours **appuyés par des indicateurs chiffrés**. Les entreprises de **l'énergie** apparaissent ainsi comme les **plus au point sur les indicateurs physiques**.

	DÉPENDANCES INCONTOURNABLES DU SECTEUR SELON BFN			IMPACTS INCONTOURNABLES DU SECTEUR SELON BFN			
	Ressources en eau	Régulation du climat	Protection contre les inondations et les tempêtes, contrôle de l'érosion	Consommation d'eau	GES	Pollution	Changement d'utilisation des terres et de la mer
MENTION	●●●●●	●○●●●	●●●○●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●
INDICATEURS PHYSIQUES	●●●●●	○●●●○	○●●●○	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●

FINANCE

Positionnement du secteur FINANCE dans l'EURO STOXX50

Dans la finance, la seule dépendance largement reconnue est liée au **changement climatique**, mentionnée et quantifiée par toutes les entreprises. Les **autres dépendances** restent très **peu considérées**, sans indicateurs chiffrés. Côté impacts, seules quelques entreprises identifient la pollution, la surexploitation des ressources ou les changements d'usage des terres, mais de manière essentiellement **qualitative**.

	DÉPENDANCES INCONTOURNABLES DU SECTEUR SELON BFN			IMPACTS INCONTOURNABLES DU SECTEUR SELON BFN				
	Approvisionnement	Régulation et entretien	Social ou culturel	Changement d'utilisation des terres et de la mer	Surexploitation des ressources naturelles	Pollution	Changement climatique	Espèces exotiques envahissantes
MENTION	●●●○●	●●●●○	○●●●○	●●●●●	●●●●●	●●●●○	●●●●●	○●●●○
INDICATEURS PHYSIQUES	○●●●○	○●●●○	○●●●○	○●●●○	○●●●○	●●●○●	●●●●●	○●●●○

AMALYSE



GLOBAL
BIODIVERSITY
SCORE®

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX BIODIVERSITÉ : LE LENT DÉMARRAGE DES ENTREPRISES FRANÇAISES AU SEIN DU CAC 60

ABSTRACT

- Dans le cadre de la création du Fonds biodiversité de BDF Gestion, CDC Biodiversité a analysé la prise en compte de la biodiversité par les grandes entreprises françaises.
- Les enjeux de biodiversité sont encore insuffisamment intégrés aux stratégies et publications des entreprises étudiées.
- Il est attendu des entreprises qu'elles s'engagent et publient davantage de données relatives à leurs impacts et risques biodiversité, en particulier sur la chaîne de valeur qui est aujourd'hui la grande absente des plans d'actions.

Selon la Banque Centrale Européenne, 72 % des entreprises non financières de la zone euro dépendent de manière critique des services écosystémiques. La dégradation des écosystèmes pourrait donc entraîner pour elles de sérieuses difficultés économiques (Ceglar et al., 2024). Face à cet enjeu, les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la préservation de la biodiversité, tandis que les institutions financières doivent se positionner comme des acteurs clés pour les accompagner dans cette transition. Parmi les leviers disponibles, les fonds de transition biodiversité constituent un outil particulièrement efficace pour orienter l'économie réelle vers des modèles plus durables.

Dans cette logique, la Banque de France et sa filiale BDF Gestion ont lancé un fonds le 16 décembre 2024 (communiqué de presse, 2024), visant à accompagner la transition des grandes entreprises françaises sur les sujets biodiversité et a demandé, dans ce contexte, à CDC Biodiversité d'étudier l'intégration de la

biodiversité dans les stratégies d'entreprises. CDC Biodiversité a donc développé une méthodologie inédite d'analyse biodiversité, notamment inspirée par les recommandations de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)¹, appliquée à 60 des plus grandes entreprises françaises. Cette analyse vise à évaluer le degré d'engagement et la maturité des entreprises étudiées face aux enjeux de biodiversité sur toute leur chaîne de valeur.

La présente étude rassemble les enseignements de cette analyse, dans le but d'informer les acteurs économiques et décideurs en soulignant les points d'amélioration et en présentant les pratiques inspirantes permettant de faciliter le passage à l'action.

SOMMAIRE

Une prise en compte insuffisante et très hétérogène de la biodiversité au sein du CAC 60, même si des bonnes pratiques sont à souligner p.18

Les entreprises se sont encore insuffisamment saisies du sujet de la biodiversité au regard de la matérialité de leurs enjeux p.19

Des pratiques inspirantes des « meilleurs élèves » parmi les entreprises analysées p.20

Conclusions et voies d'amélioration pour les prochaines années p.23

¹ La Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) est une initiative internationale qui vise à fournir aux entreprises les outils pour évaluer, gérer et communiquer sur leurs impacts et dépendances liés à la biodiversité.

UNE PRISE EN COMPTE INSUFFISANTE ET TRÈS HÉTÉROGÈNE DE LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DU CAC 60, MÊME SI DES BONNES PRATIQUES SONT À SOULIGNER

La méthodologie de cette étude combine une analyse qualitative avec une étude quantitative. Cette dernière intègre une étude de matérialité sectorielle pondérant les actions mises en place, ainsi qu'une évaluation succincte de la mesure d'empreinte biodiversité des entreprises étudiées, grâce à l'outil [Global Biodiversity Score \(GBS\)](#) ([CDC Biodiversité, 2023](#)). Cette méthodologie a été appliquée à un groupe de 60 entreprises parmi les plus grandes entreprises françaises, à la fois sur leur périmètre d'activité direct (Scope 1) et leur chaîne de valeur amont (Scope 3 amont). L'évaluation a été détaillée en trois items, tenant compte des démarches mises en œuvre et donc pilotables :

- Score de transparence : reflète l'exhaustivité des informations publiées par l'entreprise
- Score de performance actuelle : rend compte de l'effectivité des actions d'ores et déjà mises en place visant à réduire l'impact négatif de l'entreprise sur la biodiversité
- Score de transition : analyse le niveau d'engagement de l'entreprise évalué à l'aune des objectifs, plans d'actions et stratégies définis

Ces trois items sont chacun notés sur une échelle de 0 à 100, allant d'une prise en compte inexistante des enjeux biodiversité à une prise en compte exhaustive et à la hauteur de la matérialité des enjeux biodiversité de l'entreprise. Ces trois items ont ensuite été agrégés en un score global également échelonné de 0 à 100. Un score faible indique ainsi que l'entreprise n'a que peu étudié et intégré ses enjeux biodiversité dans ses activités. La méthodologie est détaillée en annexe de ce document.

LES ENTREPRISES SE SONT ENCORE INSUFFISAMMENT SAISIES DU SUJET DE LA BIODIVERSITÉ AU REGARD DE LA MATÉRIALITÉ DE LEURS ENJEUX

ENSEIGNEMENTS CLÉS

- La biodiversité est généralement secondaire, voire absente des stratégies environnementales, qui se limitent trop souvent à l'enjeu du changement climatique.
- La biodiversité est mieux prise en compte sur le Scope 1 que pour le reste de la chaîne de valeur, à la fois dans les informations publiées, les actions mises en place et les plans d'actions.
- En général, les entreprises sont plus avancées dans la publication d'informations que sur la conduite d'actions ou la définition de stratégies. La biodiversité commence cependant à émerger dans les plans de transition environnementale des entreprises.

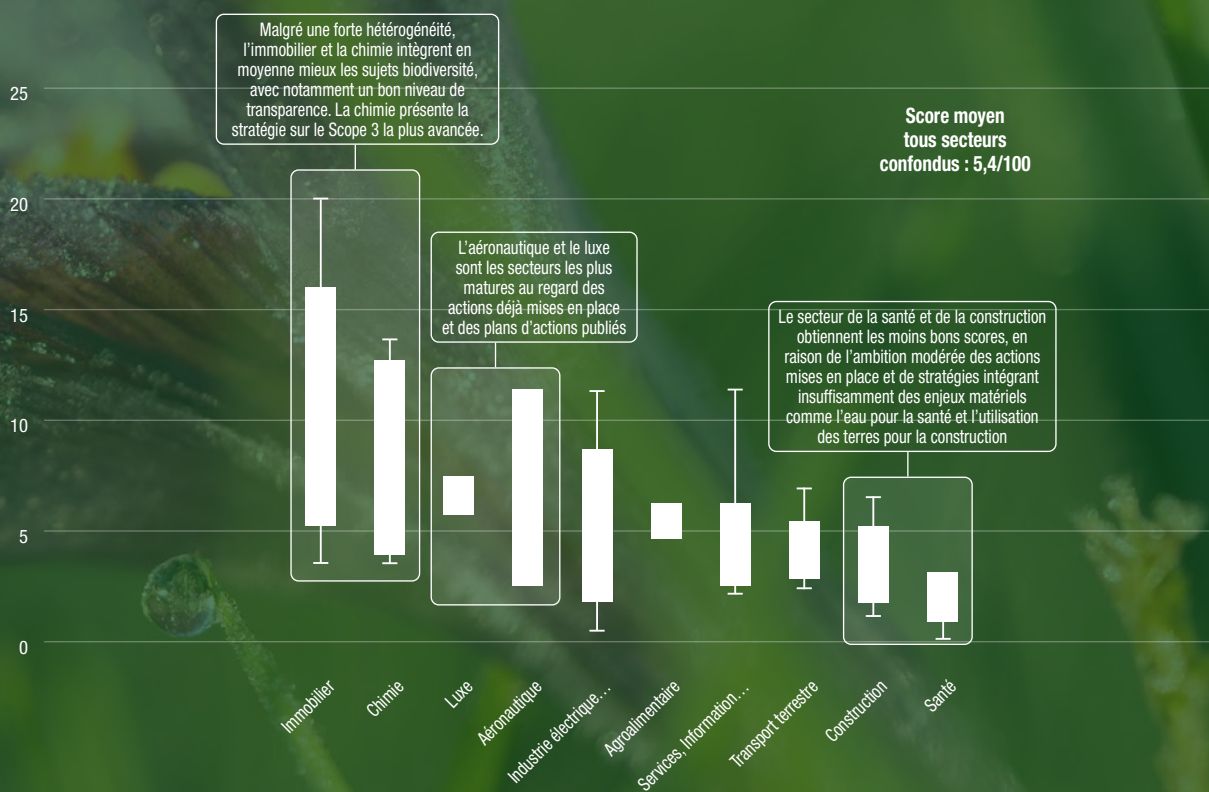


Figure 1 : Répartition des scores par secteur : une forte hétérogénéité intra et intersectorielle

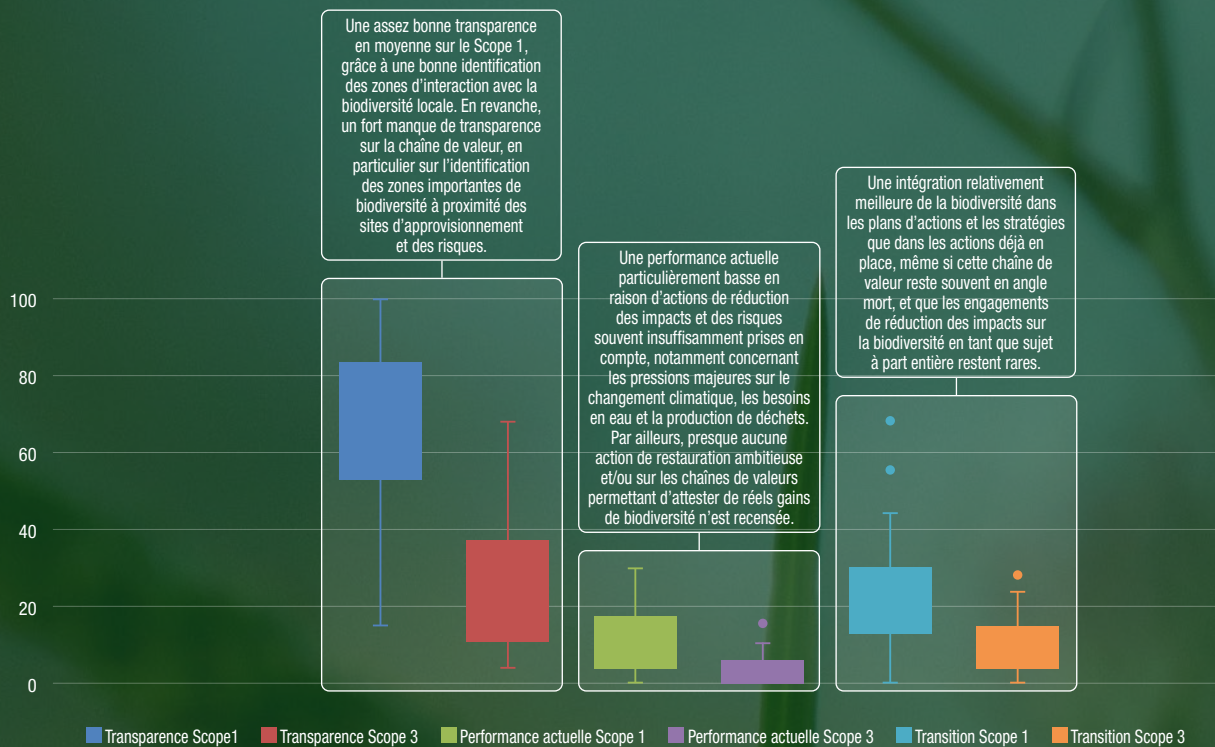


Figure 2 : Distribution des scores par critère et par Scope

DES PRATIQUES INSPIRANTES DES « MEILLEURS ÉLÈVES » PARMI LES ENTREPRISES ANALYSÉES

Malgré une prise en compte globalement insuffisante de la biodiversité par les entreprises étudiées, certaines pratiques intéressantes peuvent être soulignées afin d'inspirer l'amélioration des stratégies et plan d'action des entreprises. La pertinence des actions identifiées ci-dessous dépend de chaque secteur d'activité et la première étape essentielle à la prise en compte de la biodiversité reste la réalisation d'une analyse de matérialité permettant d'identifier les pressions prioritaires et les actions associées.

Les actions présentées ci-dessous sont issues des publications d'une ou plusieurs entreprises et ont été regroupées puis classées par niveau d'ambition (c'est-à-dire selon leur efficacité réelle pour l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité par l'entreprise). Cette synthèse non exhaustive de pratiques relevées dans les publications des entreprises étudiées ne constitue pas une proposition de pratiques les plus ambitieuses possibles. Dans cette matrice, les actions concernant la qualité du reporting en matière d'impacts, de dépendances ou de risques sont regroupées dans un socle de transparence. Cela reflète leur ambivalence : la transparence ne garantit pas en soi une ambition pour la biodiversité, puisqu'elle ne conduit pas nécessairement à de réductions d'impacts ou de risques. Elle n'en est pas moins le fondement indispensable pour construire la confiance et permettre une amélioration collective sur les enjeux biodiversité.

Par ailleurs, certaines actions sont étendues verticalement, reflétant le degré d'incertitude de leur ambition. En fonction de leur réalisation opérationnelle et du contexte de l'entreprise, elles peuvent ainsi avoir une pertinence variable. Par exemple, l'ambition d'un objectif de réduction de pression portant sur les consommations d'eau peut varier, notamment s'il s'agit ou non d'une des pressions principales exercées par l'entreprise, ou si elle s'exerce dans un environnement local fragile ou non, etc.

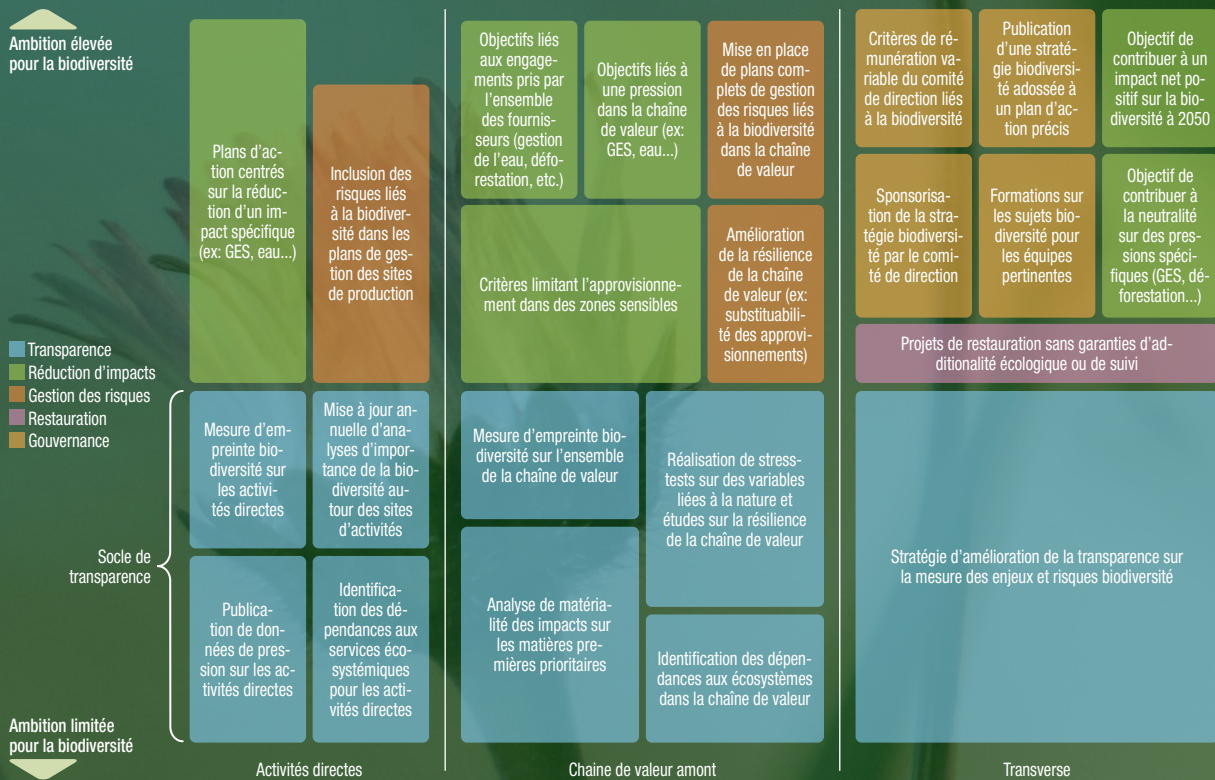


Figure 3 : Sélection de bonnes pratiques identifiées par l'univers analysé

Pour aller plus loin :

La transparence concernant les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la biodiversité doit être au fondement de toute stratégie d'entreprise. Elle conditionne la pertinence des actions ainsi que le degré de confiance qui peut être accordé à l'entreprise dans la réalisation de ses objectifs biodiversité.

Les entreprises devraient définir des objectifs et trajectoires alignés sur le Cadre Mondial pour la Biodiversité, et notamment son Objectif A : réduire et inverser la perte des écosystèmes d'ici à 2050. Des cibles peuvent compléter cet objectif lorsque leur contribution à l'objectif global est définie et mesurée. Les cibles et objectifs de l'entreprise doivent être absolus et non en intensité afin de garantir une réelle réduction des impacts, indépendamment de la croissance de l'activité. Les actions définies doivent être claires, opérationnelles, dans un périmètre défini et avec un alignement au Cadre Mondial pour la Biodiversité démontré. Les plans de gestion des risques doivent intégrer les risques liés à la nature les plus matériels sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Enfin les actions de restauration, pour justifier d'un impact positif, doivent présenter une additionnalité écologique prouvée et prévoir un suivi dans le temps adéquat.

LE SECTEUR FINANCIER : UNE MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE ET DES CONCLUSIONS ENCOURAGEANTES

MÉTHODOLOGIE DU SECTEUR FINANCIER :

- Contrairement aux autres secteurs, les principaux liens à la biodiversité des institutions financières sont liés à l'aval de leurs activités : dans leurs financements ou leurs actifs sous gestion par exemple.
- En raison de ses spécificités, l'analyse de ce secteur a été uniquement qualitative, fondée sur les informations publiées par les entreprises

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS :

- Les acteurs financiers sont plus avancés dans la prise en compte des sujets climatiques que des enjeux biodiversité, comme le reste de l'économie.
- Sur la biodiversité, le secteur affiche une transparence relativement bonne en comparaison avec les autres secteurs, en particulier du fait de la réglementation concernant le reporting particulièrement avancée pour la finance (Article 29 de la Loi Energie-Climat). Il reste cependant un manque de transparence sur les résultats et méthodologies des analyses menées.
- Toutes les institutions financières étudiées ont des politiques sectorielles visant des exclusions ou engagements à financer certaines activités.
- Parmi les enjeux biodiversité, la déforestation est le sujet le plus abordé avec des engagements « zéro déforestation ». Une des institutions financières vise notamment de contribuer à un objectif de « Zéro perte nette » de biodiversité.

POINTS D'AMÉLIORATION :

- Etendre et systématiser les mesures d'impact et de risques liés à la nature.
- Faire preuve de davantage de transparence en publiant les résultats des analyses réalisées.
- Atteindre le même niveau d'engagement pour la biodiversité que pour le climat, tout en explicitant la manière d'atteindre ces objectifs.

CONCLUSIONS ET VOIES D'AMÉLIORATION POUR LES PROCHAINES ANNÉES

Malgré l'urgence et l'ampleur des enjeux de biodiversité, les entreprises françaises témoignent d'une insuffisante prise en compte de ces problématiques, tant du point de vue des impacts de leurs activités que des risques pour les modèles d'affaires. De manière générale, la biodiversité reste un enjeu de second plan par rapport au climat. Un enjeu rarement considéré comme matériel et analysé la plupart du temps uniquement sur le périmètre des activités directes, occultant ainsi les enjeux de la chaîne de la valeur, pourtant cruciaux compte tenu de leur poids dans les impacts des entreprises.

Cependant, certaines bonnes pratiques se détachent et les gouvernances commencent à se structurer autour de cet enjeu. L'analyse des actions prévues par les entreprises et de leur gouvernance laisse présager des progrès positifs dans les années à venir.

Afin de garantir une prise en compte appropriée et efficace de la biodiversité, plusieurs éléments semblent essentiels : l'analyse et la mesure de la matérialité des différents enjeux liés à la nature, ainsi qu'une transparence accrue. A cela s'ajoute la construction d'une gouvernance adaptée, impliquant les dirigeants, les équipes formées et des expertises tierces, afin notamment de se fixer des objectifs chiffrés, précis et objectivables, qui permettront l'intégration de la biodiversité dans la stratégie globale de l'entreprise.

Ce premier exercice inédit d'analyse réalisé par CDC Biodiversité a impliqué la création d'une méthodologie unique, qui a vocation à être répliquée, afin de diffuser ce travail à plus large échelle, mais également complétée afin d'intégrer toujours plus d'éléments permettant d'affiner les évaluations.

ÉVOLUTION DU CADRE EUROPÉEN DE REPORTING : REMARQUES, ANALYSES ET PERSPECTIVES

LE PROJET OMNIBUS

Suite à la publication du rapport Draghi en 2024 sur la compétitivité de l'Union européenne (UE), des doutes ont émergé quant à l'opportunité pour l'UE de maintenir ses instruments du Pacte vert. Le rapport décrivait ainsi le cadre de l'UE en matière de reporting comme une « source majeure de charge réglementaire, amplifiée par l'absence de lignes directrices visant à faciliter l'application de règles complexes et à clarifier l'interaction entre les différents textes législatifs » (Draghi, 2024). Dans un effort pour concilier l'ambition de l'UE en faveur d'une transition durable avec le renforcement de la compétitivité des entreprises de l'UE, la Commission européenne (CE) a donc entrepris de simplifier la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD), le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF - CBAM en anglais) et le règlement InvestEU, via une proposition de législation nommée omnibus.

Au sein de cette proposition de législation omnibus, la CE reconnaît et confirme l'importance de la CSRD et de la taxonomie, pour fournir des informations sur l'impact environnemental des entreprises, illustrer comment intégrer ces enjeux dans leurs activités, ainsi qu'identifier les moyens nécessaires pour s'engager dans cette transformation. Ces cadres donnent notamment l'opportunité aux investisseurs et autres parties prenantes d'avoir accès aux informations nécessaires pour comprendre et gérer les risques auxquels les entreprises dans lesquelles ils investissent sont exposées en raison du changement climatique et d'autres questions liées à la durabilité... Ces éléments contribuent ainsi à la stabilité financière et l'intégrité environnementale de l'UE (Commission européenne, 2025a).

Elle rappelle aussi qu'à présent, les différentes réglementations nommées en amont, sont mises en œuvre dans un nouveau contexte international : retour de la guerre sur le continent ; augmentation des prix de l'énergie ; tensions commerciales, affaiblissement des institutions supranationales. Cet environnement instable participe de ce fait à affaiblir la compétitivité de ces entreprises – du moins à questionner leur positionnement concurrentiel à l'échelle internationale, et par extension la capacité de l'UE à « préserver et à protéger son modèle et son autonomie » (Commission européenne, 2025b).

Ainsi, dans une recherche de compétitivité, la CE a entrepris de simplifier le cadre de reporting par un ensemble d'éléments qui conduisent à approcher ces standards de manière négative. Le projet de règlement Omnibus prévoit ainsi la

simplification des standards, et le report de certaines échéances réglementaires en matière de production de données. A titre d'exemple, l'EFRAG, l'organisme technique chargé de mettre à jour les normes européennes de reporting en matière de durabilité, a proposé de réduire de 57% le nombre de data point¹ requis. Dans la même lignée, la CE a publié un acte délégué de simplification de la taxonomie, réduisant de 64% à 89% les data points à déclarer.

Pour autant, les entreprises directement concernées par la directive n'ont pas été associées à ce processus de révision. C'est ce qui a été mis en avant par le collectif WeAreEurope, en partenariat avec HEC Paris, dans une enquête sur la perception des entreprises concernées par la CSRD. D'après cette étude, 61% des entreprises européennes interrogées se déclarent satisfaites de la directive actuelle sur le reporting extra-financier, 62 % la voient comme un atout stratégique pour la souveraineté de l'UE et seuls 25 % soutiennent la proposition de réforme Omnibus portée par la Commission (HEC Paris and Sustainability and Organizations Institute, 2025).

Cette prise de position prend à contre-pied l'un des arguments majeurs en faveur de la mise en œuvre d'Omnibus : les coûts de gestion associés à la mise en œuvre de la production de ces données extra-financières conduiraient à freiner la compétitivité des biens et services européens. Comme mis en avant par Rasche et Kell, sur le plan empirique peu d'éléments attestent d'un lien clair entre la réduction des coûts de reporting et l'amélioration de la compétitivité. De plus, les coûts de transaction associés à la mise en œuvre de ces dispositifs tendent à diminuer avec le temps, à mesure que les processus organisationnels de collecte de contrôle et de reporting se stabilisent, que les outils se standardisent et qu'un marché permettant l'externalisation des procédures émerge. Dès lors, du point de vue strictement lié aux coûts de mise en conformité, il semble peu pertinent de revenir sur ces réglementations peu de temps après leur entrée en vigueur (Rasche and Kell, 2025). Par ailleurs, la production normée de ces données représente un outil stratégique pour assurer le leadership environnemental des entreprises européennes (Cravero and Crifo, 2021). Dans un contexte où de plus en plus d'entreprises à travers le monde sont encadrées par des normes de reporting extra-financières, les coûts bureaucratiques et la perte de compétitivité associées est à relativiser par rapport aux les avantages de long terme d'une économie européenne soutenable et résiliente (Bertram, 2025).

En outre, il est également important de rappeler que l'abaissement du niveau d'exigence en matière de transparence n'induit pas la disparition de la double-matérialité du rapport des entreprises à la biodiversité. Qu'il s'agisse de la mesure de leur responsabilité environnementale (impacts) ou de l'intégration de la biodiversité aux processus de gestion des risques (dépendances), de tels exercices de transparence sont d'intérêt général.

Par conséquent, il est essentiel d'adopter une approche dite « positive », visant non pas à édulcorer la CSRD et la taxonomie, mais à les compléter afin de les rendre moins sujette à interprétation et ainsi, mieux accompagner les entreprises. Ces éléments demeurent des outils utiles et stratégiques proposant une vision de la performance à travers l'identification des risques, dépendances et opportunités, ainsi que des activités répondant aux objectifs environnementaux.

¹ Il s'agit des informations spécifiques que les entreprises doivent fournir pour démontrer leurs impacts, leurs dépendances, leurs risques et leurs opportunités liés à la biodiversité.

LES IMPLICATIONS EN MATIÈRE D'UTILISATION DES DONNÉES, ET DE POTENTIEL DE TRANSFORMATION DES ACTIVITÉS FACE À L'ÉVOLUTION DE LA CSRD

Cette refonte en cours de l'architecture européenne de production des données extra-financières fait aujourd'hui l'objet de nombreux débats. Les acteurs économiques soumis à la CSRD peuvent éprouver des difficultés à collecter l'ensemble des données nécessaires pour satisfaire à leurs obligations réglementaires. Pour autant, comme l'ont rappelé les 84 entreprises signataires de la tribune du 18/02/2025 publiée dans le journal *Les Échos*², la réduction de la complexité normative de l'exercice ne doit pas conduire à opposer les enjeux de compétitivité et de soutenabilité.

La proposition d'amendement de l'EFRAG, publiée en juillet 2025, s'inscrit directement dans cette logique en ne conservant que 30 data-points pour le seul ESRS E4, et en supprimant de l'exercice de reporting l'ensemble des données qui pouvaient être transmises volontairement par les entreprises. Par ailleurs, un travail de mise en lien de ces données avec celles produites dans des cadres volontaires (TNFD) a été réalisé.

Cependant, si cette logique de réduction de la quantité de données à produire participe à une simplification de l'exercice de reporting pour les organisations, la capacité de transformation des modèles d'affaires à partir de ces données reste difficile à évaluer. En effet, la CSRD doit offrir aux parties prenantes une source d'informations transparente sur le degré d'engagement dans la transition écologique des organisations.

LES OPPORTUNITÉS ET AVANTAGES ASSOCIÉS À LA PRODUCTION ET LA PUBLICATION DE CES INFORMATIONS :

- **Généraliser les pratiques de benchmark intrasectorielles**

L'entreprise peut à présent se situer vis-à-vis des autres entreprises du même secteur. Par exemple, les entreprises d'énergies renouvelables (ENR) peuvent analyser les données environnementales de leurs concurrents du même secteur, identifier les tendances concurrentielles, et en tirer des enseignements stratégiques. Cette observation de la concurrence est importante car elle permet de détecter les risques et opportunités de marché et d'établir un état de l'art des pratiques mises en œuvre au sein des entreprises. De telles pratiques de benchmark permettent aussi : la convergence des outils et des approches (alignement entre acteurs qui se comparent) ; de renforcer le positionnement extra-financier environnemental comme un vrai facteur de concurrence (effet de « peloton de tête »).

² Opinion | La CSRD, une avancée réelle pour les entreprises | Les Echos

- **Piloter les réglementations à partir des données sectorielles**

Comme mentionné auparavant, l'analyse du reporting peut constituer une formidable source d'informations pour évaluer les pratiques des entreprises (benchmark). La prise en compte de ces informations par le législateur constitue une piste prioritaire et stratégique pour exploiter la production de ce nouveau type de données publiques. Les services de l'État peuvent également cibler et calibrer leurs instruments de politique publique, mesurer l'efficacité d'une politique, ou de légitimer leurs décisions en s'appuyant sur des données solides qui peuvent combler des lacunes statistiques. Il deviendrait par exemple possible de concevoir des incitations différenciées selon les filières (subventions, crédits d'impôt, normes spécifiques) pour maximiser l'efficacité environnementale de la dépense publique.

- **Renforcer et responsabiliser le rôle des CA et AG du point de vue de l'intégration de la biodiversité dans la gouvernance des entreprises**

Le reporting biodiversité produit des informations dites « décision-utiles », c'est-à-dire capables d'influencer l'allocation de capitaux et les choix stratégiques. Les Assemblées générales, en s'appuyant sur ces données, disposent ainsi d'une base solide pour peser sur les trajectoires d'entreprise et orienter l'action future. Christensen, Hail et Leuz (2021) soulignent que la disponibilité d'informations normalisées et fiables crée un mécanisme de « discipline de marché », dans lequel les investisseurs et actionnaires peuvent plus aisément sanctionner les entreprises. En Assemblée générale, cette transparence renforce la capacité des parties prenantes à valider, questionner ou contester les trajectoires présentées par les dirigeants. Les dispositifs émergents de Say On Climate (et, potentiellement, de Say On Biodiversity, encore confidentiels et peu mobilisés) en sont une illustration concrète : en conférant aux actionnaires un vote consultatif ou contraignant sur les plans de transition, ces mécanismes institutionnalisent la discipline de marché et élargissent les leviers de contrôle stratégique disponibles pour les investisseurs.

De même, pour les conseils d'administration, Kleimeier et Viehs (2016) relèvent que le niveau de divulgation environnementale affecte le coût du capital, créant un lien direct entre gouvernance, reporting et performance financière. Dans le contexte de l'ESRS E4, cela implique un élargissement des responsabilités du conseil d'administration, plus seulement responsable de valider des états financiers, mais devant superviser la cohérence, l'exhaustivité et la pertinence des informations extra-financières publiées, élargissant ainsi son périmètre de responsabilité fiduciaire. Celle-ci ne se limite plus à la maximisation de la valeur actionnariale à court terme, mais englobe peu à peu la préservation du capital naturel et la gestion des risques systémiques liés à la durabilité, conformément à l'intérêt social de l'entreprise et aux attentes de l'ensemble des parties prenantes.

- **Améliorer les processus de décision financière du point de vue de la performance biodiversité**

Ces comparaisons intra-sectorielles doivent permettre de conduire à une ré-orientation des financements disponibles sur la base des données reportées. Les différentes parties prenantes disposent d'une plus grande lisibilité sur le positionnement de l'organisation vis-à-vis de ces enjeux. Elles se trouvent alors en capacité d'évaluer la capacité d'engagement des organisations dans la transition écologique, et peuvent alors réaliser leurs arbitrages financiers en conséquence : par exemple, les partenaires financiers ont à leurs dispositions des nouveaux mécanismes de financement comme les sustainability linked-loans. Ce dispositif permet alors d'assurer le verdissement du portefeuille d'actifs (prêt bancaire) en échange d'un taux préférentiel si l'organisation financée atteint ses objectifs extra-financiers défini contractuellement.

LES LIMITES ASSOCIÉES AUX EXERCICES CSRD :

- **Passage sous silence de la matérialité biodiversité ou greenhushing**

De nombreuses entreprises continuent à écarter la biodiversité de leur analyse de matérialité en l'absence d'indicateurs agrégés « de référence » alors même que les outils de mesure d'empreinte aujourd'hui peuvent être mobilisés pour identifier les enjeux (impacts, dépendances) de biodiversité matériels pour une entreprise en prenant en compte l'ensemble de sa chaîne de valeur. Certaines entreprises concluent à une non-matérialité en ne considérant que leurs émissions directes (scope 1), alors même qu'une évaluation élargie à l'ensemble de la chaîne de valeur conduirait sans doute à un résultat différent. Cet angle mort est d'autant plus problématique que les débats actuels portent précisément sur la nécessité — ou non — d'inclure systématiquement toute la chaîne de valeur dans l'analyse de matérialité.

Par ailleurs, la réglementation reste relativement peu exigeante quant à la qualité intrinsèque des données de durabilité publiées. L'obligation d'assurance externe, pour l'instant limitée, conduit les auditeurs à se concentrer principalement sur les procédures de collecte et de consolidation de l'information, et non sur la véracité ou l'exhaustivité de chaque donnée rapportée. Le passage d'une exigence d'assurance limitée à une exigence d'assurance raisonnable initialement prévu en 2028³ dans le cadre de la certification des rapports de durabilité devrait également être supprimée par le projet de directive Omnibus. Cette faible exigence réglementaire interroge directement la fiabilité réelle des résultats, notamment pour les données issues de la chaîne de valeur.

Une certaine forme de conclusion de non-matérialité « par défaut », déjà identifiée au sein de la Plateforme créée par l'EFRAG en 2025 (cf. encart ci-dessous) pourrait ainsi constituer une niche de greenhushing, certaines entreprises

³ Dans le cadre de la CSRD, l'assurance limitée (« limited assurance ») consiste en une vérification modérée du rapport de durabilité, visant uniquement à identifier des anomalies manifestes ou des incohérences majeures. Elle offre donc un niveau de confiance modéré quant à la fiabilité des informations publiées. À l'inverse, l'assurance raisonnable (« reasonable assurance ») implique un examen plus approfondi et plus rigoureux, comparable à celui d'un audit financier complet, et procure un niveau de confiance élevé sur la conformité et l'exactitude des informations de durabilité.

préférant minimiser leur exposition afin d'éviter un examen critique par leurs parties-prenantes (qu'il s'agisse des indicateurs mobilisés ou données quantitatives communiquées).

- **Incertitude réglementaire et temporelle**

Au fait que les premiers exercices de reporting ne font probablement pas l'objet de contrôles aussi stricts que les états financiers classiques et que peu de précédents judiciaires existent aujourd'hui sur la biodiversité, s'ajoutent les incertitudes liées aux exigences de la CSRD. Ce contexte alimente une perception selon laquelle le risque fiduciaire immédiat pour les Conseils d'administration est faible, malgré l'évolution du droit européen vers une interprétation plus large de la responsabilité des administrateurs.

En somme, cette conclusion de non-matérialité « par défaut » évoquée plus haut induit une sous-déclaration et crée une contradiction centrale : alors même qu'une omission injustifiée pourrait être interprétée comme un manquement au devoir de diligence fiduciaire, beaucoup d'entreprises continuent d'adopter une approche minimaliste. Ce décalage entre l'esprit de la CSRD et les pratiques actuelles souligne la nécessité d'un contrôle plus ferme par les certificateurs, les régulateurs et les investisseurs pour transformer l'obligation de reporting en véritable levier de gouvernance et assurer que la régulation par la transparence oriente effectivement les comportements d'entreprise sur le long terme.

Cette sous-déclaration et/ou greenhushing se confirme par les deux analyses de l'intégration de la biodiversité réalisées ci-dessus. Elle est aussi renforcée par la [plateforme créée par l'EFRAG en 2025, une plateforme d'intelligence de marché](#), qui documente les premiers pas du reporting de durabilité obligatoire en Europe. Le portail donne accès à des résultats détaillés via un tableau de bord statistique, et un référentiel regroupant les 656 déclarations de durabilité ESRS analysées en 2025, collectées entre le 1^{er} janvier et le 20 avril.

Il montre qu'une minorité d'entreprises considère l'ESRS E4 comme matériel : à peine 27 % traitent les facteurs directs de perte de biodiversité, et moins encore abordent l'état des espèces (14 %), les écosystèmes (19 %) ou les services écosystémiques (11 %).

- **Absence d'harmonisation**

En privilégiant l'appropriation du dispositif par les entités et en simplifiant l'exercice, la Commission européenne maintient le statu quo sur la libre mobilisation d'indicateurs et d'outils que les organisations peuvent utiliser pour répondre aux différents data-points. Ce choix de maintien du *statu quo* apparaît à bien des égards comme une faiblesse structurelle. Sans transformer l'exercice de reporting en lui adossant des types de méthodologies (comme il en existe pour le carbone) ou métriques « prescriptives », la Commission européenne ne rend plus facile ni la comparaison des entités à une échelle intra-sectorielle, ni l'exercice pour chaque organisation. A ce titre, aucune des évolutions apportées par Omnibus ne permet l'harmonisation de l'évaluation des performances extra-financières des organisations : les outils et indicateurs restent à l'appréciation des organisations (arbitrage interne), le législateur – sans modèle harmonisé – dispose d'une information difficilement appropriable (politiques publiques difficilement actionnables), et la réorientation des flux de financement vers des

activités soutenables fait face à une difficulté d'analyse. En effet, la contribution d'une entreprise à l'objectif de préservation et/ou de restauration de la biodiversité, ou l'analyse des différents plans de transition, constitue les seuls recueils totalement harmonisés dans l'évaluation des performances (analyse singularisée et qualitative).

L'absence de référentiel avec des indicateurs harmonisés conduit donc à complexifier la mise en comparaison des entités, voire la rendre impossible et affaiblit considérablement le rôle que pourraient jouer ces données dans leur appropriation par les parties-prenantes. De même, comme l'atteste par exemple les travaux précédents d'analyse de l'échantillon Euro Stoxx 50, la représentativité de ces indicateurs interroge. Si 37 % des entreprises comprises dans l'échantillon ont bien mobilisé une cible de réduction d'impacts, aucune information dans les DEU et donc par extension dans le cadre de l'exercice de CSRD, ne permet réellement d'identifier si cette cible est cohérente avec les enjeux propres à l'organisation.

Cette limite est aussi bien identifiée au sein du Rapport de l'EFRAG (2025)⁴ et de la plateforme liée sur la base d'un panel de plus de 656 entreprises européennes soumises à l'exercice.

La diversité des pratiques est très forte : les entreprises ne se contentent pas d'indicateurs génériques, mais élaborent des métriques spécifiques à leurs activités, ce qui complique les comparaisons intersectorielles.

- Dans les secteurs non financiers, les métriques portent sur des éléments très opérationnels (espèces menacées présentes sur les sites, superficie restaurée, existence de plans de gestion), révélant une approche ancrée dans les impacts directs.
- Les secteurs financiers utilisent au contraire des indicateurs de gestion de portefeuille : exclusions d'entreprises, engagements actionnariaux, part des investissements en zones sensibles, ou encore exposition financière aux dépendances à la biodiversité.

La fragmentation actuelle des pratiques illustre l'un des principaux défis de l'ESRS E4 : transformer une mosaïque de pratiques hétérogènes en un langage commun suffisamment robuste pour soutenir la discipline de marché et renforcer la responsabilité fiduciaire des conseils d'administration.

L'APRÈS OMNIBUS, PERSPECTIVES SUR LE RÔLE DE LA TAXONOMIE

Le règlement délégué (UE) 2023/2486, qui complète le règlement Taxonomie (UE 2020/852), définit des critères techniques pour déterminer si une activité économique est alignée avec les objectifs environnementaux de l'Union. Plutôt qu'une « taxonomie brune », qui aurait identifié les activités néfastes, l'approche choisie consiste à valoriser les activités positives et à orienter les financements vers celles-ci. Concernant le sixième objectif environnemental – la préservation

⁴ Chapitre : [Key observations | 3. Types of entity-specific biodiversity metrics]

et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes –, la logique est de montrer aux acteurs privés comment intégrer la biodiversité dans leurs modèles d'affaires. Les transformations nécessaires (nouveaux fournisseurs, acquisitions, investissements) exigent des capitaux importants, apportés par les banques, investisseurs et gestionnaires d'actifs, et guidés par les données ESG réglementaires publiées par les entreprises.

UN CONSTAT : DES RÉSULTATS TRÈS LIMITÉS DANS L'ÉCHANTILLON D'ANALYSE SUR LE STOXX 50

L'analyse des entreprises du STOXX 50 montre que la part du chiffre d'affaires, des investissements ou des dépenses d'exploitation alignés sur l'objectif biodiversité reste extrêmement faible : inférieure ou égale à 0,01 % dans tous les secteurs. Dans le secteur financier, ce taux tombe même à 0,003 % du chiffre d'affaires.

Cette faiblesse s'explique par la structuration restrictive du sixième objectif, qui ne reconnaît comme contributives que deux catégories d'activités :

- les activités de protection de l'environnement (ex. restauration d'habitats),
- et les activités d'hébergement touristique (hôtels, gîtes, campings, etc.).

Cette éligibilité/alignement très faible avec l'objectif de restauration pourrait pourtant être contournée par un élargissement du cadre appliqué aux hébergements touristiques à d'autres secteurs comme discuté plus tard. Ces deux catégories reposent sur des critères très différents, ce que le tableau ci-dessous illustre.

ACTIVITÉS/ CRITÈRES D'ALIGNEMENT	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	HÉBERGEMENT TOURISTIQUE
Condition de l'activité	Protection ou restauration de la biodiversité	Hôtellerie, gîte, camping, domaine...
Éléments à fournir	Production de données cartographiques Description du site et de la zone d'intervention Justification de l'intérêt écologique	Mobilisation de 1% du CA pour financer des actions de conservation ou de restauration à proximité du site d'implantation
Actions mises en œuvre	Mise en place d'un plan de gestion Vocation pérenne des gains générés	Mise en place d'un plan de gestion intégrant les enjeux de biodiversité Approvisionnement de manière appropriée en intrants certifiés Respect de la séquence ERC Prise en compte du risque d'introduction et de diffusion des espèces exotiques envahissantes
Certification	Audit par un organisme étatique ou indépendant	Audit par un tiers indépendant

Tableau 1 : Tableau comparatif des conditions d'alignement des indicateurs financiers avec l'objectif taxonomique de préservation et de restauration de la biodiversité

DEUX LOGIQUES DIFFÉRENTES D'ALIGNEMENT

En comparant ces deux types d'activités, on observe deux visions distinctes de la contribution à la biodiversité :

- Protection de l'environnement : une logique d'« expertise écologique ». Les critères reposent sur des justifications scientifiques (cartographies, description des sites, intérêt écologique). Les obligations portent sur la mise en place de plans de gestion et la garantie de gains écologiques durables. Ici, la contribution est mesurée selon une approche directe, technique et normative, centrée sur la valeur écologique intrinsèque de l'action.
- Hébergement touristique : une logique de « responsabilisation économique ». Les critères reposent sur la mobilisation de ressources financières (au moins 1 % du chiffre d'affaires pour la conservation locale). Les obligations incluent un plan de gestion intégrant la biodiversité, l'approvisionnement responsable, le respect de la séquence ERC et la prévention des espèces invasives. Ici, la contribution est définie selon une approche indirecte et intégrée, où la performance biodiversité est conditionnée à la capacité économique de l'acteur à réinjecter une partie de sa valeur ajoutée dans la conservation.

DEUX VISIONS HYBRIDES MAIS COMPLÉMENTAIRES

Dans les deux cas, l'alignement est conditionné par l'alignement à un objectif et l'absence de préjudice aux autres objectifs environnementaux (principe DNSH, Do not significant harm), ce qui pour la biodiversité se traduit par le respect de la séquence ERC et la protection des espèces/habitats d'intérêt. L'hébergement touristique ajoute toutefois une dimension hybride : au-delà de la gestion locale des sites, l'entreprise doit aussi intégrer la biodiversité dans ses pratiques d'approvisionnement et la gestion de ses impacts indirects. Cette comparaison montre que la taxonomie n'applique pas un cadre unique pour définir une activité « biodiversité-positive ». Elle distingue des activités directement orientées vers la conservation et d'autres indirectement contributives. Mais cette dualité crée une certaine incohérence : la biodiversité est tantôt mesurée par des critères scientifiques, tantôt par des critères économiques avec une approche de la biodiversité plus intégrée. En somme, seule une minorité de secteurs est aujourd'hui explicitement reconnue comme contributive à la biodiversité, alors que la dépendance au capital naturel devrait inviter tous ces acteurs à avoir des approches « biodiversité positive » plus intégrées et pousser ces acteurs à être contributifs.

ÉLARGIR ET MIEUX VALORISER LES CONTRIBUTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Dans un contexte où, le capital naturel contribue à près des deux tiers de la valeur ajoutée de l'Union européenne (Ceglar *et al.*, 2024), et qu'environ 72 % des entreprises dépendent directement des services écosystémiques (Commission européenne, 2025c), la prise en compte de ces composantes stratégiques apparaît comme essentielle. En parallèle, il s'avère donc nécessaire pour l'organisation de prendre en compte l'ensemble des impacts qu'elle génère sur des composantes qui n'interviennent pas dans son processus de création de valeur, en accord avec le principe de double-matérialité qui structure le cadre de reporting européen.

Ainsi, la reconnaissance potentielle des activités touristiques comme alignées avec l'objectif taxonomique de préservation et de restauration de la biodiversité s'inscrit directement dans cette vision. Elle nécessite une prise en compte cohérente des pressions pouvant être générées par le modèle d'affaires (changement d'usage des sols, surexploitation, pollution, espèces exotiques envahissantes), lesquelles conditionnent l'alignement à la mise en place d'actions d'évitement (respect de la séquence ERC), de réduction des impacts (stratégie d'approvisionnement durable), et la mise en place de contributions financières. Toutefois, en l'absence de critères techniques clarifiant la méthode de quantification des gains et des pertes écologiques induits par le modèle d'affaires, il est possible de considérer que l'ensemble des entreprises alignées avec cet objectif taxonomique génèrent un impact résiduel sur la biodiversité.

Pourtant, bien que l'alignement taxonomique ne soit pas conditionné à la création d'un gain net, la logique de responsabilisation économique qui en découle s'avère particulièrement pertinente pour favoriser l'appropriation du concept de double matérialité et encourager la massification des flux de financement privés vers des projets de préservation ou de restauration écologique. À terme, la possibilité d'élargir la liste des secteurs éligibles à cet objectif taxonomique, en conditionnant l'alignement du résultat financier à la mise en œuvre d'une stratégie de responsabilisation économique comparable à celle du secteur touristique, pourrait favoriser une transformation significative des logiques économiques :

- En créant un référentiel technique stabilisé de bonnes pratiques,
- En renforçant les liens entre la CSRD/ESRS E4 et la taxonomie,
- En valorisant les données publiées par les entreprises (à la fois pour réorienter l'activité et pour les marchés financiers),
- Et en facilitant les décisions des parties prenantes grâce à des indicateurs comparables.

Cette approche est par ailleurs cohérente avec la volonté de la Commission européenne de massifier les flux de favorables à la biodiversité grâce à l'émergence d'un nouveau dispositif : les certificats nature. De nouvelles réflexions peuvent alors émerger quant à la possibilité de considérer l'émission ou l'achat de crédits nature comme des preuves empiriques de l'éligibilité d'une entreprise (de ses résultats financiers) à l'objectif de préservation ou de restauration de la biodiversité, et ce, quel que soit son secteur d'activité.

CONSTRUIRE SON EXERCICE DE TRANSPARENCE, LES RECOMMANDATIONS DE CDC BIODIVERSITÉ

CDC Biodiversité avait proposé fin 2024 plusieurs recommandations pour faire évoluer la composante ESRS E4 de la CSRD afin de simplifier son adoption. Les modifications proposées, traduites par 10 indicateurs, se voulaient simplificatrices, tout en étant ambitieuses et cohérentes avec les cadres internationaux et notamment les recommandations de la TNFD.

Ces 10 indicateurs ont été retranscrits ci-dessous et rappellent l'importance de continuer à structurer son exercice de transparence au-delà des attentes de la CSRD en s'assurant de répondre aux 10 indicateurs contenus dans les quatre grands axes ci-dessous.

LOCALISER

En ce qui concerne le premier axe (localiser), les organisations doivent tout d'abord identifier et décrire leurs activités ainsi que l'origine des produits achetés dans ou à proximité de zones sensibles pour la biodiversité. Cette description se doit d'intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur, avec des précisions sur le type d'activité ou de produit, les volumes concernées et les critères permettant de qualifier les enjeux de biodiversité associés à l'implantation des sites/activités : présence d'espèces menacées (liste rouge UICN), aires protégées, Key Biodiversity Area, zone de stress hydrique. Une activité ou un approvisionnement est considéré "à proximité" si, au minimum une partie de cette activité ou de cet approvisionnement, se situe à moins de 50 km d'une zone sensible (indicateur 1). Dans une logique complémentaire, les politiques existantes visant à réduire les impacts négatifs dans ces zones doivent également être précisées, en détaillant les zones, activités et produits concernés, les mesures mises en place, leurs échéances et les résultats attendus (indicateur 2).

ÉVALUER

Les entreprises doivent mesurer et divulguer l'ensemble des impacts positifs et négatifs de leurs activités sur la biodiversité, en couvrant l'ensemble des pressions exercées et toute la chaîne de valeur (Scopes 1, 2 et 3, en amont et en aval). Cette évaluation doit être exprimée sous forme d'indicateurs agrégés sur les changements de l'état des écosystèmes, déclinés par scope, activité, produit, type d'écosystème et de pression (indicateur 3). Les impacts spécifiques aux zones sensibles doivent être distingués (indicateur 4). L'analyse inclut aussi la dépendance aux services écosystémiques, présentée de manière qualitative ou quantitative (score), avec un découpage par service écosystémique, scope, activité, produit et localisation (indicateur 5). Enfin, il est nécessaire de mesurer les changements d'usage des sols liés aux activités directes ou à la chaîne de valeur, en précisant la nature des écosystèmes avant et après conversion, ainsi que les surfaces concernées (indicateur 6).

GESTION DES RISQUES

Il est nécessaire pour les organisations d'identifier et de décrire les risques physiques et de transition liés à la biodiversité, qu'ils concernent leurs activités directes ou leur chaîne de valeur, ainsi que les stratégies de gestion mises en place pour chaque risque. Cela implique de préciser la nature du risque, les raisons de l'exposition de l'activité au risque, la méthodologie utilisée pour l'évaluer et son niveau de matérialité (magnitude, probabilité et gravité) (indicateur 7). En complément, il est recommandé de recenser les opportunités liées à la biodiversité, qu'elles soient destinées à réduire les impacts ou à générer de nouvelles activités commerciales, et de détailler les plans ou actions pour les mettre en œuvre (indicateur 8).

PLAN DE TRANSITION

Les entreprises doivent disposer d'une stratégie biodiversité intégrant un plan de transition. Ce plan précise les ressources mobilisées (humaines, financières, partenariats, collaborations), la gouvernance (responsabilités attribuées aux membres de la direction) et les actions prévues pour améliorer la collecte et la qualité des données sur les impacts, dépendances, zones sensibles, risques et opportunités. Il fixe des objectifs et trajectoires pour réduire les effets négatifs et renforcer les effets positifs sur la biodiversité tout au long de la chaîne de valeur (indicateur 9). La stratégie doit aussi inclure un alignement avec le Global Biodiversity Framework, comportant des cibles chiffrées, des actions associées et des trajectoires quantifiées et datées, assurant un suivi de la progression vers les objectifs fixés (indicateur 10).

DE LA PRODUCTION DE DONNÉES RÉGLEMENTAIRES À LA CONSTRUCTION D'UNE STRATÉGIE D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

Si la collecte et l'analyse de données ESG peuvent être mises en avant comme une solution pour capter les capitaux, elles constituent aussi un levier essentiel d'aide à la décision dans les stratégies d'entreprises. Elles peuvent effectivement générer de la valeur via des actions pour limiter l'exposition aux risques liés à l'érosion de la biodiversité, une différenciation commerciale fondée sur un engagement renforcé vis-à-vis des enjeux de biodiversité, un dialogue avec les parties prenantes amélioré, ou encore la souscription à des obligations contractuelles permettant de sécuriser de nouveaux clients (CDC Biodiversité and OFB, 2023).

Toutefois, la capacité à mobiliser les données de reporting comme socle de transformation du modèle d'affaires dépend des ressources et de l'ambition de l'organisation. Le véritable enjeu réside donc dans la création d'une approche structurée et complémentaire, où les engagements biodiversité (plans d'actions et de transition, politiques en lien avec les enjeux biodiversité...) de l'entreprise se nourrissent des données collectées dans le cadre de la CSRD. Les engagements biodiversité se doivent ainsi d'être complémentaires avec la CSRD pour mobiliser les données produites et collectées dans le cadre de la CSRD, ce qui permet à l'entreprise de faire communiquer les cadres de mise en œuvre de stratégie et de reporting de manière cohérente.

Ainsi, bien qu'il s'agisse d'exercices distincts, il est recommandé d'arrimer la production des engagements stratégiques (plans d'actions et de transition, et politiques) au cadre réglementaire, en se basant sur les indicateurs et pistes d'actions proposés par la CSRD. Cette approche conduit à un allègement du système d'information, favorise l'intégration des données dans les processus de gouvernance, et permet de construire à l'échelle de l'organisation une lecture uniformisée des enjeux environnementaux. Bien que la proposition d'amendement de l'EFRAG, publiée en juillet 2025, ne conserve que 30 Data Points obligatoires pour l'ESRS E4 et rende facultatifs les Data Points restants, la CSRD reste un cadre de production de données pertinent pour construire les engagements biodiversité stratégiques d'une organisation.

L'Annexe méthodologique « Pistes de recommandations pour paralléliser son reporting CSRD et son Plan de transition, page 62 » est destinée à fournir des pistes d'appropriation opérationnelles aux acteurs.

ILLUSTRE LE PASSAGE DE L'EXERCICE DE TRANSPARENCE À L'EXERCICE DE TRANSFORMATION

Les recommandations et les analyses précédentes visent à outiller les acteurs économiques dans la construction de leurs exercices de transparence sur la biodiversité, mais aussi à adopter une approche réflexive sur les intérêts et enjeux sous-jacents de ces démarches. Structurant, l'exercice de transparence constitue une étape essentielle dans la mise en cohérence des démarches d'évaluation, de pilotage et de conduite du changement en matière de prise en compte des dépendances et impacts sur le vivant.

La transparence, aussi nécessaire soit-elle, ne représente qu'un premier palier de maturité. L'enjeu réside désormais dans la capacité des organisations à transformer leurs modèles d'affaires, à déployer des stratégies biodiversité robustes et à faire évoluer les pratiques à l'échelle sectorielle et à l'échelle de l'organisation. Ce mouvement de transformation ne peut s'opérer qu'à travers l'échange d'expériences, la mutualisation des approches et la confrontation des méthodes.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le Club Business for Biodiversity+ (B4B+), porté par CDC Biodiversité. En fédérant entreprises, institutions financières et acteurs économiques engagés, le Club constitue un espace d'expérimentation et de co-construction autour des solutions de mesure, de reporting et d'action en faveur de la biodiversité.


Les retours d'expériences (REX) présentés dans les pages suivantes témoignent de cette dynamique collective. Ce livrable isolable, réalisé pour le compte du Club B4B+ s'insère dans ce corpus mosaïque de réflexions sur la CSRD pour illustrer concrètement la manière dont les membres de ce Club intègrent les enseignements du cadre CSRD, mettent en œuvre de nouvelles pratiques opérationnelles, et développent des stratégies cohérentes avec les ambitions européennes en matière de durabilité.

Ces cas concrets démontrent que la transparence sur la biodiversité n'est pas une fin en soi, mais bien un levier de transformation. Ils traduisent également la volonté commune des acteurs du Club B4B+ d'anticiper les évolutions réglementaires et de travailler à inscrire progressivement la biodiversité comme un véritable engagement et peut-être bientôt au sein de leurs décisions économiques.



COMMENT STRUCTURER SA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ ?

6 EXEMPLES AVEC LES
MEMBRES DU CLUB B4B+



LE CLUB B4B+, UN CATALYSEUR DE TRANSFORMATION POUR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Le Club B4B+ (Business for Positive Biodiversity Club) de CDC Biodiversité se distingue aujourd'hui comme une structure unique au carrefour de l'économie et de la biodiversité. Créé en 2018, avec la mission première de coconstruire, expérimenter et améliorer le Global Biodiversity Score (GBS), un outil opérationnel de mesure d'empreinte biodiversité à destination des entreprises, institutions financières et collectivités, le Club dépasse désormais cet objectif permet à ses membres d'échanger et d'être accompagnés au travers d'ateliers thématiques, de groupes de travail sectoriels, et de retour d'expérience dans la construction et la mise en œuvre de stratégies biodiversité robustes et adaptées à leur réalité.

SOMMAIRE

<i>Biodiversité : de l'urgence écologique à l'opportunité stratégique</i>	<i>p.42</i>
<i>Inspirer pour agir</i>	<i>p.43</i>
<i>retours d'expériences</i>	<i>p.43</i>
<i>Que retenir ?</i>	<i>p.56</i>
<i>Glossaire</i>	<i>p.57</i>

REMERCIEMENTS

NOUS ADRESSONS NOS REMERCIEMENTS LES PLUS SINCÈRES AUX MEMBRES DU CLUB B4B+ QUI ONT ACCEPTÉ DE TÊMOIGNER DANS LE CADRE DE CE TRAVAIL.

LEURS PARTAGES D'EXPÉRIENCES, DE RÉUSSITES ET DE DIFFICULTÉS CONSTITUENT LA RICHESSE DE CE LIVRABLE.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

VIVESCIA : MARIE THEODORE, INGÉNIEUR AGRONOME, ET JEANNE-MARIE CARRÉ, RESPONSABLE RSE

LBP : FANNY DIEVAL, RESPONSABLE DES ENGAGEMENTS BIODIVERSITÉ, ET CAMILLE DHOUAILLY, CHEFFE DE PROJET RISQUES ESG

LBP AM : SIMONA RIZZUTO, EXPERTE BIODIVERSITÉ DANS L'ÉQUIPE ISR

DECATHLON : MARIE-MORGAN GREBENT, CHEFFE DE PROJET NATURE ET BIODIVERSITÉ, ET ANNELYSE POTIE, SUSTAINABLE PERFORMANCE CONTROLLER

NATRAN : HORTENSE PHILIPOT, INGÉNIEURE AGRONOME SPÉCIALISÉE EN ÉCOLOGIE, ET PIERRE BILLET, DÉLÉGUÉ BIODIVERSITÉ

ORANO : VÉRONIQUE RAYOT, RESPONSABLE ENVIRONNEMENT, ET FREDERIC BRUN, INGÉNIEUR EXPERT EN PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENT, CLIMAT, BIODIVERSITÉ

MEMBRES



PARTENAIRES



UN RÉSEAU DE PAIRS AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Le Club B4B+ occupe aujourd'hui une place singulière dans le paysage des initiatives liant économie et biodiversité. Il rassemble des entreprises et institutions financières de tous horizons autour d'objectifs communs :

- Comprendre et mesurer leur empreinte biodiversité et celle de leurs portefeuilles, ainsi que leurs dépendances vis-à-vis des services écosystémiques,
- Identifier les leviers pour éviter, réduire et compenser ses impacts et limiter ses risques d'exposition,
- Et anticiper les évolutions réglementaires et méthodologiques.

Plus qu'un simple réseau, il constitue un véritable creuset de réflexions et d'échanges entre pairs, permettant à des entreprises de secteurs variés de confronter leurs pratiques, leurs difficultés et leurs avancées en matière d'intégration de la biodiversité dans leurs modèles économiques.

DES STRUCTURES DE TRAVAIL COLLABORATIVES ET DIVERSIFIÉES

Le Club B4B+ s'organise autour de trois groupes de travail permanents, structurés par type de parties prenantes, afin d'adapter les sujets traités aux spécificités de chaque acteur :

- **Chaîne de valeur** : destiné aux entreprises, ce groupe se concentre sur les impacts liés aux approvisionnements, à la production et aux procédés industriels.
- **Finance** : réservé aux institutions financières, il explore l'empreinte biodiversité des portefeuilles financiers selon différents types d'actifs.
- **Consultants** : dédié aux cabinets de conseil, il vise à harmoniser les pratiques entre professionnels et à former des ambassadeurs du Global Biodiversity Score (GBS).

En complément, le Club a mis en place des groupes de travail thématiques pour approfondir des enjeux particuliers :

- Un **groupe "Crédit biodiversité"**, qui contribue à l'émergence d'un marché de haute intégrité en questionnant les mécanismes de compensation, la vérification des gains et l'équivalence écologique.
- Des **groupes sectoriels**, dont le focus évolue tous les six mois : en 2025, l'accent est mis sur le secteur agricole et agroalimentaire ; en 2026, le premier semestre sera consacré à la construction et le second au textile.
- Un **groupe international**, qui permet d'échanger avec des acteurs non francophones et d'élargir la réflexion grâce à des retours d'expérience internationaux.

Enfin, le Club B4B+ organise des sessions plénières annuelles, réunissant décideurs et managers pour partager retours d'expérience, veille bibliographique et actualisations du GBS.

BIODIVERSITÉ : DE L'URGENCE ÉCOLOGIQUE À L'OPPORTUNITÉ STRATÉGIQUE

La biodiversité est en crise. Plus d'un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, tandis que les écosystèmes se dégradent à un rythme accéléré. Cette érosion massive, alimentée par les activités humaines, fragilise directement les services que la nature nous rend : purification de l'eau, pollinisation, fertilité des sols, régulation du climat... autant de piliers invisibles mais essentiels à notre économie et à nos modes de vie.

Pour les entreprises, les conséquences sont concrètes :

- Tensions sur l'approvisionnement en matières premières,
- Hausse des coûts de production,
- Exposition accrue aux catastrophes naturelles,
- Attentes croissantes des parties prenantes en matière d'engagement environnemental.

Si la majorité des grandes organisations ont désormais ancré une stratégie climat dans leur feuille de route, le temps est venu de bâtir une stratégie biodiversité solide et opérationnelle. Comme pour le climat il y a dix ans, tout n'est pas encore parfait : les outils sont en construction, les données parfois incomplètes, et les méthodes encore en phase de maturation. Mais une certitude s'impose : l'action ne peut plus attendre.

UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR LES ENTREPRISES

La biodiversité n'est pas un sujet périphérique : elle est **au cœur de l'activité économique**. Les risques liés à sa dégradation se matérialisent déjà :

- **Opérationnels** : tensions sur l'approvisionnement, baisse de rendement, instabilité des chaînes logistiques.
- **Financiers** : augmentation des coûts, répercussions assurantielles.
- **Réglementaires** : multiplication des normes et obligations de reporting (CSRD, taxonomie européenne, TNFD...).
- **Réputationnels** : attentes croissantes des consommateurs, investisseurs et parties prenantes.

Ces dernières années, la majorité des grandes entreprises ont structuré leur **stratégie climat**, avec des objectifs chiffrés, des trajectoires de décar-

bonation et des indicateurs de suivi. Aujourd'hui, il s'agit d'aller plus loin : intégrer pleinement la **dimension nature** dans les décisions stratégiques.

Cela implique de :

- **Mesurer** son empreinte biodiversité, à l'instar d'une empreinte carbone,
- **Éviter, réduire et compenser** ses impacts négatifs **Anticiper** les risques et opportunités,
- **Mobiliser** l'ensemble des parties prenantes internes et externes.

Comme pour le climat, la stratégie biodiversité se construit **par étapes**, avec l'acceptation d'une certaine part d'incertitude, mais avec la conviction que l'inaction coûtera toujours plus cher que l'action.

INSPIRER POUR AGIR

De nombreuses entreprises veulent agir, mais se heurtent aux mêmes questions : par où commencer ? Quels indicateurs suivre ? Comment prioriser les leviers d'action ?

Ce livrable vous est proposé afin de :

- **Partager des retours d'expérience concrets**, issus d'entreprises de secteurs variés, membres du Club B4B+.
- **Mettre en lumière la diversité des approches**, adaptées aux contextes et aux maturités propres à chaque structure.
- **Assumer la part d'imperfection** inhérente à tout sujet émergent, en montrant que l'on peut avancer malgré les incertitudes.
- **Inspirer et donner confiance**, grâce à des témoignages authentiques et des conseils pratiques.

Ces fiches sont construites pour refléter fidèlement l'état d'avancement des démarches, les méthodes employées, les obstacles rencontrés et les solutions testées. Elles montrent que la **stratégie biodiversité se construit en marchant**, par étapes et avec l'engagement de l'ensemble des parties prenantes.

RETOURS D'EXPÉRIENCES

MÉTHODOLOGIE

Pour réaliser ce document, nous avons conduit des entretiens approfondis avec les membres du Club B4B+. Le choix des entreprises a été guidé par la volonté de représenter :

- Une diversité de secteurs et de tailles,
- Différents niveaux de maturité sur le sujet biodiversité,
- Des approches variées (mesure, gestion des risques, actions terrain, mobilisation interne).

LES RETOURS D'EXPÉRIENCES

1. Décathlon	p.44
2. La Banque Postale	p.46
3. LBP Asset Management	p.48
4. Natran	p.50
5. Orano	p.52
6. Vivescia	p.54

Chaque entretien a donné lieu à une fiche structurée autour de rubriques communes :

- Carte d'identité
- Diagnostic biodiversité
- Stratégie et objectifs
- Nos engagements
- Inspiration et apprentissage
- Pourquoi nous avons rejoint le Club ?
- Notre regard sur l'exercice CSRD

Secteur : Distribution spécialisée

Activité : Conception, production et distribution d'articles de sport

Nombre de salarié.e.s : 101
128 (au 31/12/2024)

CA : 16,2 Mds € en 2024

Implantation géographique : Decathlon pilote ses activités sur le marché mondial, avec une présence commerciale dans 55 pays/régions de distribution et une activité de production dans 45 pays/régions.

L'entreprise

Decathlon est le 3^e acteur mondial sur le marché de la fabrication et de la distribution d'articles de sport ou inspirés par le sport (textiles, chaussures, équipements, source : Capital IQ). Sa mission est de rendre le sport accessible au plus grand nombre, tout en favorisant une pratique du sport plus responsable. L'entreprise dispose de quelques usines en propre, mais la majorité de sa production est assurée par des partenaires externes.

→ ENJEUX

Les impacts de Decathlon sur la biodiversité s'exercent au travers de 2 pressions majeures :

■ **Le changement climatique** : bien qu'il soit historiquement un des premiers leviers identifiés par l'entreprise pour réduire son impact environnemental, il est aujourd'hui reconnu par Decathlon comme l'une des principales pressions indirectes sur la biodiversité. Les émissions de gaz à effet de serre s'observent sur l'ensemble du cycle de vie des produits, en particulier sur la phase de production. Ces émissions participent aux dérèglements climatiques, responsables d'une érosion accélérée des écosystèmes.

■ **Le changement d'usage des sols** : cette pression provient majoritairement de la production des articles de sport, qui s'appuie sur une consommation de matières premières agricoles ou forestières telles que le coton, le bois, et le caoutchouc. La culture de ces matières génère des impacts sur l'utilisation des terres, la dégradation des sols et la conversion des écosystèmes.

La pollution est une également une pression importante à considérer, notamment sur les écosystèmes d'eau douce.

Environ 70 % de l'empreinte terrestre et aquatique du groupe provient de cette phase de production, mettant en lumière l'enjeu central que représentent les matières premières dans la stratégie biodiversité de Decathlon.

→ DIAGNOSTIC

Decathlon a réalisé sa première mesure d'empreinte biodiversité avec le Global Biodiversity Score (GBS) en 2022. Depuis, l'entreprise réalise annuellement l'exercice de mesure d'empreinte dans une logique d'amélioration continue. Elle s'attache à y intégrer des données réelles (volumes de matières, surfaces d'emprise au sol, émissions CO₂...) afin d'affiner la précision de ses analyses et de suivre l'évolution de son impact dans le temps.

Decathlon utilise également des données issues des méthodes d'analyse de cycle de vie (LCA) et des outils complémentaires comme le WWF Risk Filter 2 pour apprécier les impacts et les risques au sein de sa chaîne de valeur. L'analyse des volumes consommés et des benchmarks entre matières permet de prioriser les actions.

L'entreprise a identifié quatre grands types de risques liés à la biodiversité, il s'agit :

■ De risques physiques, liés aux conséquences du changement climatique et à la dégradation des services écosystémiques.

■ De risques opérationnels, via la dépendance aux ressources naturelles et à la régulation du climat.

■ De risques réglementaires, liées aux exigences environnementales,

■ De risques réputationnels.

→ STRATÉGIE

La stratégie biodiversité de Decathlon est en cours de formalisation. Son action s'articule aujourd'hui autour de plusieurs piliers :

L'écoconception : Decathlon entame une réflexion sur un arbitrage multienjeux (climat, eau, usage des terres, biodiversité...) lors de la sélection des matières.

Les achats responsables : L'entreprise a identifié les cinq matières premières ayant le plus d'impact sur la perte de biodiversité au sein de sa chaîne de valeur : le coton, le Polyéthylène Téréphtalate (PET), le caoutchouc, l'aluminium et l'acier. Elle travaille à l'identification de leviers de réduction d'impact sur ces matières en particulier sur les quatre pressions majeures exercées sur la biodiversité et a le projet de développer la part de composants recyclés dans la conception de ses produits.

La circularité : Decathlon se donne pour ambition de transformer son modèle d'affaires en développant la seconde vie, la location, et la réparation (3,15% de chiffre d'affaires circulaire - seconde vie, location, réparation des produits - en 2024). En intégrant également le recyclage des produits sportifs et la gestion des déchets opérationnels à sa stratégie, l'entreprise s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire globale.

L'immobilier : Decathlon a déposé dès 2021 deux engagements portant sur son parc immobilier français : 100 % des nouveaux magasins français en propriété sont labellisés Signature Biodiversité 10 % de notre parc immobilier français intègre des projets de renaturation. L'entreprise a la volonté d'étendre le périmètre de ses actions sur l'immobilier à l'international.

Decathlon a affiné en 2025 sa trajectoire en lien avec la biodiversité et vise ainsi à réduire la perte annuelle sur les écosystèmes terrestres de 13 % sur les scopes 1, 2 et 3 à l'horizon 2026, sur la base des impacts mesurés en 2021.

En parallèle, LBP est un « early adopter » du cadre TNFD depuis 2023, ce qui renforce son engagement structurant.

APPROCHE DE LA BIODIVERSITÉ



EXPÉRIENCES

FOCUS

Marie-Morgan Grebent
Chef de projet Nature et
Biodiversité de Decathlon

« Chez Decathlon, le coton est identifié comme la matière première la plus impactante pour la biodiversité. C'est pourquoi nous avons mené des travaux spécifiques sur cette matière, avec un objectif clair : évaluer plus précisément nos impacts, définir des cibles et piloter une trajectoire de réduction de ces impacts.

Nous avons choisi d'adopter une approche par le rendement pour mesurer l'emprise au sol du coton. Nous avons également évalué de façon plus fine les différents facteurs de pression générés par la culture de cette matière : la dégradation des sols (notamment liée à la pollution et à la monoculture), et la conversion des terres.

Ce travail sur le coton s'inscrit dans un effort plus large que nous menons sur les matières premières. Nous collaborons avec les équipes opérationnelles dédiées aux matières, notamment les acheteurs et les experts de la mesure d'impact, pour identifier des leviers et cibles de réduction.

En parallèle, nous veillons à ce que les actions identifiées pour réduire nos émissions de CO₂ dans le cadre de notre stratégie Climat n'aient pas d'effets contreproductifs sur la biodiversité.

Nous avons une mission dédiée à l'analyse de ces impacts croisés : est-ce qu'une action pensée pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre risque de contribuer à la dégradation de l'état des sols ? Est-ce qu'elle accroît la pollution ou la consommation d'eau ?

Nous avons des cas très concrets, avec le recours à la biomasse combustible par exemple. Notre volonté est de développer une vue holistique et des stratégies cohérentes à la fois sur le climat, la biodiversité, et les autres enjeux environnementaux et sociaux. Cela suppose de faire des choix éclairés, basés sur des données de plus en plus précises, et portés collectivement par les équipes. »

APPRENTISSAGE

Decathlon préconise une démarche pragmatique et progressive :

- Internaliser la compétence, pour mieux comprendre les impacts et engager les équipes.
- Se mettre en action sans attendre la perfection : le sujet de la biodiversité est encore peu mature. Il peut être difficile de prendre des décisions dans un tel contexte mais l'état actuel de dégradation de la biodiversité exige une action immédiate.
- Adopter une approche itérative, prenant en compte les évolutions méthodologiques et scientifiques, "apprendre en marchant".

POURQUOI NOUS AVONS REJOINT LE CLUB B4B+ ?

L'adhésion au Club répond à la volonté de Decathlon de soutenir et contribuer à la construction de méthodes (notamment en lien avec la mesure d'empreinte) et l'élaboration de standards sectoriels.

Le Club constitue un espace pour échanger avec des experts et d'autres acteurs sur les bonnes pratiques, les freins rencontrés et les solutions concrètes à mettre en œuvre collectivement. Il permet de bénéficier d'une veille continue sur les avancées en matière de comptabilisation de la biodiversité (méthodologies, outils), de cadres et de réglementations.

Decathlon est aussi engagé dans d'autres dynamiques collectives sur la biodiversité, comme le programme « Entreprises engagées pour la Nature », la coalition Business for Nature, ou encore le groupe de pairs Nature & Biodiversity Peer Group.

NOTRE REGARD SUR L'EXERCICE CSR

Decathlon suit de près les évolutions des cadres méthodologiques et réglementaires afin de structurer sa démarche sur la biodiversité.

La directive CSRD via l'analyse de double matérialité permet d'identifier les impacts de Decathlon sur sa chaîne de valeur et les standards permettent de structurer notre approche avec une stratégie, des plans d'actions et de les suivre avec des indicateurs pertinents et harmonisés.

La directive demande un niveau de traçabilité qui peut être difficile à atteindre pour des entreprises ayant une chaîne de valeur complexe. Cependant, nous pensons que cette exigence va favoriser le développement global de la traçabilité des matières dans l'industrie, et permettre aux entreprises de définir des plans d'actions plus pertinents, prenant en compte les spécificités locales sur les sujets de la nature et de la biodiversité.

L'exercice de transparence qu'elle induit, vis-à-vis des différentes parties prenantes de l'entreprise, est une opportunité pour Decathlon afin de sensibiliser sur ses stratégies et ses avancées sur les impacts, risques et opportunités les plus matériels. Elle a également pour effet de stimuler la concurrence sur le marché, en mettant l'accent sur les performances extra-financières des entreprises, et incite le secteur à s'engager davantage en faveur de la préservation de la nature et de la biodiversité.



APPROCHE DE LA BIODIVERSITÉ

→ ENJEUX

Les principaux impacts de La Banque Postale sur la biodiversité ne se situent pas dans son fonctionnement propre, mais dans les activités qu'elle finance par ses portefeuilles de financement et d'investissement (Scope 3).

Les pressions majeures exercées par les financements recourent 4 des 5 grandes pressions identifiées par l'IPBES soit :

- Le changement d'usage des sols,
- La surexploitation des ressources naturelles,
- La pollution,
- Le changement climatique.

Ces enjeux ont été abordés en 2022 à partir d'une mesure des impacts et dépendances des portefeuilles immobilier résidentiel et commercial, réalisée avec le Global Biodiversity Score (GBS). L'analyse a été étendue au fonctionnement interne du Groupe La Poste en 2023 (notamment les infrastructures informatiques), et en 2024 aux portefeuilles entreprises et secteur public et économie sociale, avec l'accompagnement de CDC Biodiversité. LBP s'efforce de cibler ses actions là où elles ont le plus de valeur ajoutée, notamment lorsqu'un dialogue est possible avec les clients (par exemple, sur l'immobilier résidentiel).

L'analyse des risques liés à la biodiversité est structurée de la même façon que pour le climat : il s'agit de risques physiques (dépendances) et de risques de transition (impacts), aussi bien pour les activités opérationnelles que pour les portefeuilles financiers. Elle est pleinement intégrée dans le dispositif de gestion des risques de La Banque Postale, au même titre que le risque climatique mais également les risques bancaires financiers.

→ DIAGNOSTIC

L'évaluation avec le GBS a permis :

- D'identifier les secteurs prioritaires : immobilier, transport, agroalimentaire, énergie, santé,
- De cartographier les zones géographiques à fort risque pour la biodiversité (par exemple, 63 % du portefeuille immobilier résidentiel est localisé en zones à risque moyen à fort),

- Délaborer des grilles qualitatives sectorielles pour affiner les résultats et guider les politiques sectorielles.

La Banque Postale a aussi réalisé une première analyse de scénarios prospectifs de risque selon les recommandations de la TNFD.

→ STRATÉGIE

La stratégie biodiversité de LBP est alignée avec celle de la Caisse des Dépôts. Elle repose sur quatre piliers :

La mesure d'empreinte : élargissement progressif du périmètre à couvrir, en s'appuyant sur des méthodologies adaptées à chaque portefeuille (immobilier, entreprises, fonctionnement interne).

La réduction des impacts négatifs : intégration d'indicateurs biodiversité dans les outils ESG internes (pollution, déchets, eau), adoption de politiques sectorielles ambitieuses (déforestation et conversion des écosystèmes, pesticides), campagnes d'engagement ciblées autour d'entreprises-clés ayant des controverses ESG ou étant identifiées comme à risque déforestation et/ou conversion des écosystèmes.

La génération d'impacts positifs : financement de projets grâce à un fonds à impact climat et biodiversité. Ce fonds, historiquement orienté vers la monétisation carbone, a évolué pour soutenir également des projets à fort impact biodiversité, portés par des ONG, des acteurs privés ou publics. Parmi les initiatives soutenues figurent des projets comme ceux financés par le Fonds Nature 2050, ou l'achat d'unités des SNCRR.

La formation et la sensibilisation : formations obligatoires pour toutes les collaborateur.ice.s aux risques climat et biodiversité, journées de formation biodiversité spécifique pour les ambassadeur.ice.s de la transition juste, développement de supports pédagogiques ciblés.

En parallèle, LBP est un « early adopter » du cadre TNFD depuis 2023, ce qui renforce son engagement structurant.



Secteur : Banque

Activités : Banque de détail, Banque des entreprises et du développement local

Nombre de salarié.e.s : 32 000

PNB : 5,5 Mds € (2024)

Implantation géographique : France (réseau national en particulier via les bureaux de poste)

L'entreprise

La Banque Postale (LBP) est une banque citoyenne, entreprise à mission depuis 2022. Filiale du groupe La Poste, lui-même détenu par la Caisse des Dépôts et l'Etat Français, LBP s'impose comme un acteur de référence de la finance à impact en France et dans le monde, selon plusieurs agences de notation extra-financière. Elle accompagne 18 millions de clients en France (particuliers, entreprises, acteurs publics), avec un maillage territorial fort grâce aux plus de 7 000 bureaux de poste.

Son modèle repose sur un triptyque : inclusion bancaire (obligation d'ouverture de compte pour tout.e résident.e français.e), transformation sociétale (par la culture d'entreprise) et innovation réglementaire (participation active à l'évolution des normes). Le groupe La Banque Postale intègre plusieurs filiales comme CNP Assurances, LBP AM ou encore Louvre Banque Privée.

FOCUS

Fanny Dieval,
Responsable des engagements
biodiversité LBP et Camille Dhouailly,
Cheffe de projet Risques ESG LBP

« A La Banque Postale, nous avons fait le choix fort d'intégrer pleinement les enjeux liés à la nature dans notre stratégie de transformation. En 2023, nous avons été la première banque à publier un rapport combiné *Climat & Nature*, structuré en cohérence avec les recommandations du cadre TNFD. Ce rapport marque une étape importante : il nous a permis d'affirmer notre vision systémique de la transition écologique, en mettant sur un pied d'égalité les enjeux climatiques et de biodiversité.

Ce travail n'a pas seulement constitué un exercice de transparence. Il a aussi joué un rôle essentiel en interne : il a permis une acculturation des équipes, une large sensibilisation de nos collaborateurs à la nature, et un ancrage plus profond de notre culture de l'impact. Nous avons par exemple diffusé le rapport via des webinaires internes, des formations et des échanges avec les différentes directions métiers.

Parmi les engagements structurants que nous avons pris figure notre politique de lutte contre la déforestation et la conversion des écosystèmes naturels, élaborée avec l'appui d'experts du WWF France. Elle s'applique à plusieurs matières premières considérées comme à risques, comme le soja, l'huile de palme, le bœuf, l'hévéa, le café, le cacao ou encore le bois, et elle est accompagnée d'une stratégie d'engagement renforcée auprès des entreprises exposées, afin de favoriser leur transition. C'est une approche que nous avons voulu responsable mais aussi exigeante, avec des critères d'exclusion et un suivi actif.

De manière plus large, nous travaillons sur plusieurs politiques sectorielles intégrant des critères biodiversité. C'est le cas notamment dans les secteurs du transport terrestre, maritime, ferroviaire et les mobilités douces. Nous priorisons nos actions dans les secteurs où nos encours sont les plus élevés, mais aussi là où notre influence peut générer des changements structurels."

APPRENTISSAGE

La Banque Postale partage plusieurs enseignements clés issus de son retour d'expérience :

- Ne pas attendre des données parfaites : se lancer avec les données disponibles permet d'initier des dynamiques, de cartographier les risques et d'identifier les priorités.
- Procéder par itérations : la mesure est encore perfectible, mais elle s'améliore en continu. Les premières mesures orientent déjà efficacement les plans d'action.
- Sanctifier dans les cadres existants : LBP suit par exemple l'approche LEAP de la TNFD.
- Faire preuve de pédagogie : notamment auprès des commerciaux et du réseau, pour relier enjeux écologiques et pertinence économique.

POURQUOI NOUS AVONS REJOINT LE CLUB B4B+ ?

La Banque Postale a rejoint le Club B4B+ pour bénéficier d'une expertise sur des sujets émergents, notamment les crédits biodiversité, mais aussi pour participer aux travaux sectoriels utiles aux institutions financières. Le Club offre un partage d'expériences précieux entre pairs, en plus d'un suivi régulier des évolutions méthodologiques comme celles du GBS ou de la TNFD.

Cet engagement s'inscrit dans la continuité de ses actions avec CDC Biodiversité, ses participations dans des groupes de travail interbancaires et ses ambitions de leadership sur la finance à impact environnemental. Elle est également signataire du Finance for Biodiversity Pledge, et est membre de l'Institut de la Finance Durable, du groupe de travail nature du Groupe Caisse des Dépôts, et du comité nature du Groupe La Poste.

NOTRE REGARD SUR L'EXERCICE CSR

Les mesures de biodiversité produites par La Banque Postale alimentent l'analyse de matérialité de la CSRD, aussi bien financière que d'impact : les premiers travaux ont formé une base d'analyse pour la première publication en ligne avec la directive CSRD. Les évolutions des travaux permettront un traitement renforcé du sujet dans le prochain rapport.

Secteur : Banque

Activité : Gestion de conviction, des solutions et de la finance durable

Nombre de salarié.e.s : 350

CA : 2,3 Mds € en 2024

Implantation géographique : Bureaux en France et investissements dans des entreprises du monde entier.

L'entreprise

Le Groupe LBP AM est une société de gestion d'actifs française active depuis plus de 30 ans. Elle gère 74 milliards d'euros d'actifs pour le compte d'investisseurs institutionnels et particuliers, principalement sur les marchés européens. Le Groupe LBP AM dispose de quatre expertises clés : les actifs privés européens, les multi-actifs et performances absolues, les solutions quantitatives, ainsi que la gestion de conviction portée par sa filiale LFDE (La Financière de l'Echiquier).

→ ENJEUX

En tant que société de gestion, les impacts du Groupe LBP AM sur la biodiversité proviennent essentiellement de ses investissements. L'analyse des pressions exercées par ses portefeuilles, menée à l'aide de la méthodologie BIA-GBS, a mis en évidence une empreinte biodiversité forte en intensité de l'impact terrestre statique, notamment due à deux pressions majeures :

- L'utilisation des sols,
- Le changement climatique.

Les secteurs les plus concernés par ces impacts sont les producteurs de l'industrie agroalimentaire, des produits chimiques et de la pharmaceutique.

L'analyse des dépendances réalisée sur ses portefeuilles d'investissements via l'outil ENCORE souligne quant à elle la vulnérabilité de certains secteurs tels que la fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques, à la ressource eau, identifiée comme le service écosystémique dont les investissements du groupe sont les plus dépendants, en moyenne et de façon critique.

La société a également intégré les risques réglementaires et réputationnels liés à la biodiversité, en lien avec les exigences réglementaires SFDR et LEC 29 (dont le PAI 7 porte sur l'exposition aux zones sensibles).

Ainsi, LBP AM construit sa gestion des risques liés à la biodiversité sur un ensemble de mesures, d'outils, de politiques et de procédures complémentaires qui appréhendent les risques opérationnels et financiers pour les sociétés investies.

→ STRATÉGIE

La politique biodiversité du Groupe LBP AM repose sur une combinaison de pistes transversales. L'entreprise a ainsi mis en place plusieurs actions concrètes visant à réduire son exposition aux entreprises présentant un fort impact négatif sur la biodiversité, notamment via une analyse qualitative des politiques déployées par les entreprises ayant une métrique MSAppb* très élevée, conduisant à l'exclusion des entreprises n'ayant pas mis en place les actions de gestion nécessaires. Cette politique d'exclusion est complétée par l'exclusion des entreprises productrices de matière premières agricoles fortement impliquées dans la déforestation, celles du secteur minier faisant l'objet de controverses environnementales majeures sans mise en œuvre d'actions correctrices, ou encore toutes les sociétés impliquées dans la production ou la vente de pesticides (plus de 20 % du chiffre d'affaires).

RETOURS D'EX

APPROCHE DE LA BIODIVERSITÉ

Le groupe LBP AM a également déployé une politique d'engagement actionnarial face à des enjeux clés pour la biodiversité, tels que l'économie circulaire ou les pratiques agricoles durables.

Cette politique s'appuie sur une analyse rigoureuse des risques, combinant critères internes et référentiels externes pour anticiper les risques réglementaires, réputationnels ou opérationnels. Pour les actifs réels, comme la dette privée immobilière, des diligences renforcées sont menées en amont afin d'écartier les projets situés dans ou à proximité de zones écologiquement sensibles (patrimoine mondial de l'UNESCO, sites Ramsar, etc.). Pour les actifs cotés, une analyse des pratiques biodiversité a lieu de manière systématique et est intégrée de manière quantitative dans la sélection des titres des fonds d'investissement gérés de manière « ISR » par la société, par le biais d'un modèle quantitatif propriétaire.

Le pilotage de cette stratégie biodiversité, dont une personne dédiée assure la mise en œuvre, est structuré autour de trois comités :

■ **Le Comité GREaT** est chargé du pilotage transversal de la mise en œuvre des politiques d'engagement et d'exclusion. Il joue un rôle central dans la mise en œuvre de la politique biodiversité en assurant :

- La validation des listes d'exclusion ;
- Le suivi de l'exécution des campagnes d'engagement issues de cette politique.

■ **Le Comité ESG**, qui se réunit chaque semaine, rassemble les équipes de gestion, l'équipe Solutions ISR et les analystes fondamentaux. Il a pour missions :

- De diffuser une veille régulière sur les tendances, les risques et les thématiques majeures liées à la biodiversité ;
- De déterminer les priorités d'action et l'organisation des diligences renforcées ou des campagnes d'engagement, conformément aux orientations définies dans la politique biodiversité.

■ **Le Comité Finance Durable**, qui valide les politiques de durabilité de la société, les méthodologies d'analyse associées, et supervise de manière globale l'alignement des actions avec les objectifs stratégiques en matière de finance responsable. Le directeur est directement impliqué à ce comité, assurant un lien direct entre stratégie biodiversité et gouvernance de l'entreprise.

L'entreprise a également engagé une dynamique forte d'acculturation en interne. Des formations sont régulièrement proposées aux collaborateurs.rice.s : fresques du climat, conférences trimestrielles autour des thématiques ISR et biodiversité, ou encore formations dédiées à la biodiversité, notamment produites à l'ensemble des collaborateurs en 2024.

FOCUS

Simona Rizzuto,
Experte biodiversité dans
l'équipe ISR de LBP AM

« Nous avons développé en interne un outil propriétaire appelé BIRD (Biodiversity Impact Reporting Disclosure). Ce dispositif innovant, mis en place depuis 2023, permet d'attribuer un score interne de qualité de gestion de la biodiversité aux entreprises du portefeuille.

Le score BIRD repose majoritairement sur les données issues du CDP, complétées par des indicateurs provenant de BIA-GBS et de MSCI, notamment pour cibler nos expositions à des zones sensibles. Il évalue plusieurs dimensions clés telles que :

- La gouvernance (présence d'engagements au niveau du COMEX ou du conseil d'administration),
- L'engagement dans des initiatives collectives,
- La mise en œuvre d'actions concrètes,
- L'usage d'indicateurs de performance,
- La transparence des démarches,
- La gestion des pressions exercées sur la biodiversité (par exemple, le changement d'usage des sols, la pollution, les espèces exotiques envahissantes..).

L'outil permet également d'évaluer la prise en compte des impacts dans la chaîne de valeur, et le degré d'avancement des entreprises dans leurs démarches de réduction des impacts biodiversité.

Utilisé dans les outils de gestion et dans le modèle de notation extra financière propriétaire, BIRD constitue également un levier stratégique pour piloter les actions thématiques de LBP AM de manière plus fine et plus ciblée. »



APPRENTISSAGE

Pour établir une stratégie biodiversité en tant qu'institution financière, LBP AM recommande :

- D'adopter une approche structurée, adossée à des cadres de référence (TNFD, SBTN) et à des outils robustes de mesure des impacts et dépendances (BIA-GBS, ENCORE..) pour poser des bases quantifiables et s'aligner sur des cadres de reporting reconnus.
- D'engager une action pilotée, ciblée sur les enjeux critiques identifiés, tout en maintenant une veille méthodologique.
- De s'appuyer sur une culture d'entreprise sensible à la thématique biodiversité, avec un soutien fort de la gouvernance.

POURQUOI NOUS AVONS REJOINT LE CLUB B4B+ ?

LBP AM a rejoint le Club B4B+ pour nourrir son envie de partage de connaissances et de compétences. Le Club permet un accès à des temps de réflexion, à des travaux thématiques et sectoriels précis, utiles pour renforcer le pilotage de son plan d'action biodiversité.

LBP AM est également membre ou signataire d'autres initiatives comme Finance for Biodiversity, FAIRR, Rainforest Norway, ShareAction, Nature Action 100, CERES, et l'Institut de la Finance Durable..

NOTRE REGARD SUR L'EXERCICE CSR

La directive CSRD constitue un cadre de référence visant à accompagner et harmoniser la communication extra-financière des entreprises. Dans le cadre du déploiement de notre politique biodiversité, le déploiement par les entreprises des volets de la directive liés aux enjeux biodiversité, eau et pollution, constituent pour LBP AM une source d'information supplémentaire lors de l'analyse des impacts, risques et opportunités qu'elles identifient.

Ces informations permettent d'évaluer de manière plus fine les politiques et les actions mises en place en lien avec l'analyse de matérialité effectuée, de mener une comparaison plus homogène entre les pratiques adoptées par les différentes sociétés du même secteur, ainsi que de mieux cibler des possibles axes d'engagement.

En lien avec notre politique d'accompagnement et de sensibilisation dans la mise en place d'un plan de maîtrise des risques et impacts pour les entreprises ayant une forte incidence ou dépendance à la biodiversité, nous avons partagé avec les sociétés des avis sur la qualité des informations fournies, ainsi que des demandes d'améliorations de pratiques au sein de certaines entreprises engagées.

Secteur : énergie

Activité : Transport de gaz

Nombre de salarié.e.s : 3 327
au 30 septembre 2025

CA : 2,09 Mds € en 2024

Implantation géographique : présent
sur une large partie du territoire mé-
tropolitain (hors Sud-Ouest)

L'entreprise

NaTran est leader du transport de gaz naturel en France. Il assure le transport du gaz depuis les frontières françaises jusqu'aux réseaux de distribution et de stockage.

- Opère plus de 32 500 km de canalisations dont 90 % en milieux naturels ou semi-naturels.

- Gère des ~10 000 installations aériennes réparties sur ~5000 emprises foncières : 36 grands sites (> 3 ha) et ~4 500 petits sites. Ces sites clôturés représentent ~400 ha.

RETOURS D'EX



APPROCHE DE LA BIODIVERSITÉ

→ ENJEUX

Les impacts de NaTran sur la biodiversité relèvent principalement :

- Du changement d'usage des sols : L'entreprise gère ou possède un important foncier, notamment sous forme de bandes de servitude^[1] des canalisations qui traversent des milieux naturels ou semi-naturels. L'impact sur la biodiversité intervient donc au moment de la construction des infrastructures (canalisations du réseau notamment) et de leur exploitation : 10 % du réseau nécessite un entretien de végétation tous les deux ans pour s'assurer que les installations restent accessibles et que les racines ne portent pas atteinte aux canalisations, soit 2 500 ha concernés. De plus, les canalisations et infrastructures peuvent constituer des discontinuités de trames pour les espèces vivantes. NaTran possède de plus ~400 ha de sites industriels clôturés.

- Et de la contribution au changement climatique du fait de ses activités gazières, entraînant un impact sur la biodiversité. NaTran souhaite toutefois se positionner activement sur une sortie du gaz fossile et s'engage pour cela dans deux transitions majeures qui peuvent impliquer des pressions supplémentaires sur la biodiversité liée au changement d'usage des sols :

- Celle vers le biométhane, de plus en plus injecté sur le territoire français. Elle implique des changements techniques avec par exemple l'installation de postes de rebours, pour renverser le flux de transport classique et recompresser le gaz non utilisé.
- Celle vers l'hydrogène vert, avec des projets pilotes ambitieux, notamment dans l'Est de la France, et une reconversion progressive de certains tronçons du réseau gazier nécessitant de nouvelles installations.

Par ailleurs, la biodiversité devenant un sujet sensible auprès de l'opinion publique et sur le plan réglementaire, NaTran a également conscience des risques réputationnels et juridiques auxquelles elle est désormais confrontée.

→ DIAGNOSTIC

NaTran expérimente et ajuste encore ses méthodes de diagnostic. Un premier exercice d'évaluation d'empreinte via le GBS (Voir annexe 1) mené en 2023 a permis d'appréhender l'étendue des impacts et poser les premiers jalons de sa stratégie biodiversité. Elle souhaite désormais affiner les résultats grâce à des analyses plus précises à l'aide :

- Dinventaires naturalistes (flore, oiseaux, insectes..),
- De la mise en place de ruches afin d'analyser le pollen (et ainsi surveiller la pollution ou la diversité floristique), ou de système d'écoute acoustique (pour évaluer la diversité faunistique).
- Doutils innovants de suivi de la biodiversité comme l'ADN environnemental^[2] (prévu pour 2026),
- Des données croisées avec l'outil Indice de Qualité écologique (IQE) du MNHN, afin de compléter les informations sur les types de milieux.

Hortense Philipot, Ingénieure agronome spécialisée en écologie

« Comprendre le type de biodiversité que nous avons la chance d'accueillir sur nos sites implique de la mesurer à partir de méthodes qui sont assez pointues, innovantes et complémentaires. Nous avons par exemple mis en place des micros sur deux de nos sites pour reconnaître les espèces d'oiseaux, de chauves-souris et de criquets présents. En parallèle, nous allons mettre en place des ruches afin d'analyser le pollen et ainsi mesurer la pollution.

NaTran s'inscrit donc dans une dynamique de recherche appliquée, au sein d'un écosystème d'expertises, afin d'effectuer une cartographie de la faune et de la flore et mieux adapter ses plans de gestion (deux pilotes sont en cours avant un déploiement vers les 36 plus grands sites de l'entreprise), et créer ainsi des refuges LPO ou EcoJardins. »

→ STRATÉGIE

Soutenue par une direction générale de plus en plus sensibilisée, NaTran souhaite concilier le développement et l'entretien de ses installations avec la préservation et le maintien des écosystèmes en s'appuyant sur :

- La séquence ERC (éviter, réduire, compenser) :** Dans ses projets et travaux, NaTran applique la séquence ERC : éviter d'abord, puis réduire et enfin compenser les impacts résiduels sur la biodiversité. Ces actions sont menées en lien avec des opérateurs spécialisés (Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN), Parcs Naturels Régionaux (PNR), associations..).

- Gérer les bandes de servitude de façon écologique :** L'entretien des bandes de servitude est adapté pour limiter les perturbations : fauche tardive, hauteur raisonnée, vigilance sur les espèces exotiques envahissantes ou protégées.. Ces pratiques, conçues avec des expert.e.s, permettent de préserver la faune et la flore tout en favorisant la création de corridors écologiques.

- Zéro phyto de synthèse :** Depuis 2022, 100% des grands sites sont entretenus sans pesticides de synthèse. La politique « zéro phyto » concerne désormais l'ensemble des 5 000 emprises foncières. Des plans de gestion écologique sont déployés en parallèle, en lien avec des partenaires locaux, pour couvrir à termes les 36 plus grands sites de l'entreprise (ceux de plus de 3 ha).

- Mobiliser et coopérer

NaTran inscrit sa stratégie dans une logique de partenariat nationaux ou locaux afin de clarifier et enrichir ses actions. L'entreprise contribue à la recherche sur les infrastructures et la biodiversité en co-construisant un dialogue avec les acteurs locaux et experts. C'est par exemple ainsi qu'un échange avec le Conservatoire botanique national du Massif Central a permis d'identifier la présence d'une plante rare - l'Alysson du Rhône - au niveau d'une bande de servitude. Moins de trois semaines plus tard, une visite terrain était organisée avec les équipes d'entretien, et des pratiques de gestion adaptées étaient mises en œuvre. L'exploitant concerné, désormais sensibilisé, est retourné régulièrement sur le site et a même balisé les plants identifiés. Une anecdote qui symbolise l'appropriation croissante du sujet par les équipes opérationnelles.

FOCUS

Pierre Billet, délégué biodiversité chez NaTran

« Chez NaTran, la biodiversité s'ancre peu à peu dans le quotidien grâce à des initiatives concrètes qui transforment les pratiques et les représentations.

Parmi les temps forts, le Géomathon incarne cette dynamique : lors du dernier séminaire, 75 experts cartographie et données ont conçu en deux jours un prototype de carte de chaleur de la biodiversité autour des réseaux gaz du Grand Est. Au-delà du résultat technique, l'exercice a permis d'accueillir une communauté de collaborateurs désormais familière des notions comme Natura 2000 ou ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

Cette montée en compétence se traduit aussi sur le terrain : des exploitants identifient et protègent des espèces emblématiques, comme l'orchidée abeille, allant jusqu'à baliser certaines zones pour éviter leur fauche. Là où l'on valorisait jadis des sites sans végétation, une nouvelle attention à la biodiversité s'installe.

Chez NaTran, la biodiversité devient ainsi une démarche partagée, portée par les métiers et les collaborateurs, bien au-delà des seules stratégies ou indicateurs. Et, aujourd'hui, grâce à la sensibilisation de ces collaborateurs, je suis fier de pouvoir désormais discuter de biodiversité avec 75 personnes supplémentaires dans l'entreprise. »

APPRENTISSAGE

NaTran insiste sur la nécessité de "tâtonner pour avancer". Il ne faut pas attendre que tout soit parfait pour initier une démarche :

- Sautoriser à expérimenter,
- Travailler en écosystème : s'entourer d'expert.e.s, échanger avec ses pairs,
- Miser sur la concertation avec les parties prenantes, notamment en lien avec les territoires.

Il est donc important d'accepter l'imperfection, tout en cherchant à structurer la donnée et à objectiver les résultats.

NaTran est aussi membre actif du Club des Infrastructures Linéaires et Biodiversité (CILB).

POURQUOI NOUS AVONS REJOINT LE CLUB B4B+ ?

Chez NaTran, la préservation de la biodiversité est pleinement intégrée à notre projet d'entreprise. Une équipe dédiée a été constituée et les pratiques de nos collaborateurs évoluent progressivement pour inscrire ce sujet dans le quotidien. Nous sommes convaincus qu'une stratégie crédible doit s'appuyer sur une évaluation robuste de notre empreinte, ainsi que sur un alignement avec les ambitions nationales et internationales en matière de reconquête de la biodiversité.

Le Global Biodiversity Score (GBS) nous semble un outil clé pour y parvenir. En rejoignant le Club B4B+, nous souhaitons suivre et contribuer aux développements méthodologiques autour de cet indicateur. L'appartenance au Club nous permet également de bénéficier de retours d'expérience et d'échanges entre pairs, précieux pour challenger et renforcer notre propre plan d'action.

NOTRE REGARD SUR L'EXERCICE CSRD

NaTran communique depuis plusieurs années sur ses enjeux et résultats extra-financiers, d'abord à travers une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), puis via un rapport intégré. C'est dans cette continuité que nous nous préparons à appliquer la CSRD, de manière volontaire. La directive est encore en cours d'appropriation en interne, notamment sur les indicateurs liés à la biodiversité. Ceux-ci demandent un effort particulier de traduction, compte tenu de la spécificité de nos infrastructures : un réseau linéaire de canalisations et une grande diversité de sites industriels, très variés en taille comme en typologie. Nous voyons dans la CSRD une opportunité : celle de disposer d'un cadre structurant de reporting, permettant d'élever le niveau de transparence et de répondre plus clairement aux attentes de nos parties prenantes.



Secteur : énergie

Activité : énergie nucléaire

Nombre de salarié.e.s : 17 500

CA : 5,87 Mds € en 2024

Implantation géographique : Canada, États-Unis, France, Kazakhstan, Mongolie, Namibie

L'entreprise

Orano est un groupe industriel français spécialisé dans le cycle du combustible nucléaire, qu'il maîtrise dans son intégralité : extraction d'uranium, conversion, enrichissement, traitement & recyclage des combustibles usés, logistique & transports, et prestations de services d'assainissement et de démantèlement d'installations nucléaires. Orano dispose de 5 grandes plateformes industrielles en France (la plus grande faisant environ 600 ha, et la plus petite 11 ha), exploite des sites miniers au Kazakhstan et au Canada, et porte des projets miniers en Mongolie et en Namibie.

L'entreprise est également active dans la production de radio-isotopes à usage médical, notamment pour la lutte contre le cancer avec des Laboratoires de recherche en France et aux États-Unis, ainsi que dans des projets plus récents de recyclage de batteries, capitalisant sur son expertise en chimie séparative.

APPROCHE DE LA BIODIVERSITÉ

→ ENJEUX

L'empreinte principale d'Orano sur la biodiversité est liée à son activité minière, car celle-ci induit :

- Des changements d'usage des sols, puisque l'extraction minière entraîne un impact sur les sols, à un rythme variable selon les sites, les techniques d'extraction utilisées, et la géologie locale, altérant directement les écosystèmes en place localement,
- Des consommations en eau,
- Des émissions de gaz à effet de serre.

La part restante de l'empreinte provient principalement de l'exploitation des installations industrielles, qui bien qu'installées pour la plupart dans des zones déjà artificialisées, nécessitent des consommations en eau et en énergie pour fonctionner, et génèrent inévitablement des rejets liquides et atmosphériques, et des déchets.

→ DIAGNOSTIC

Pour objectiver ses impacts et mieux les piloter, Orano a mené un diagnostic avec le Global Biodiversity Score (GBS). Cette analyse globale a permis de mettre des chiffres sur un sujet difficilement mesurable, de sensibiliser sur le sujet, de hiérarchiser les pressions, et de conforter la nécessité d'agir sur les enjeux importants.

En parallèle, le groupe a mené au titre de la CSRD une analyse de double matérialité (à l'aide d'EN-CORE, de la liste rouge de l'UICN, du cadre de la TNFD...) permettant d'identifier et de formaliser les deux principaux risques liés à la biodiversité : le changement d'affectation des sols par l'activité minière, d'une part ; l'évolution des réglementations sur la protection de la nature, susceptibles d'induire des restrictions sur les opérations ou les permis de certains gisements miniers, d'autre part.

Enfin, Orano met en œuvre son propre système d'information géographique (SIG) interne permettant notamment de croiser les zones à enjeux (zones clés pour la biodiversité, aires protégées selon l'UICN, zones en risques hydriques global selon Aqueduct Water Risk Atlas) avec les projets en cours ou à venir. Cette cartographie aide à localiser les zones à haute valeur écologique et les enjeux de préservation associés. A ces fins, Orano s'est doté d'une politique volontariste d'exclusion des zones les plus sensibles, notamment celles reconnues par l'UNESCO et classées I et II par l'UICN. Cette règle interne, validée par le comité exécutif, permet d'écarter certains projets dès la phase de prospection.

→ STRATÉGIE

Après une première version de sa stratégie en 2022, Orano a officialisé en 2024 une "Stratégie Nature" qui formalise ses engagements, cibles et actions, et repose sur trois piliers : « préserver », « vivre avec », et « valoriser/rendre compte ». Elle est amenée à évoluer au regard des besoins, des retours d'expérience et de l'évolution des outils.

La Stratégie Nature complète la stratégie Climat du groupe, et s'accompagne d'engagements de réduction des différentes pressions sur la biodiversité, comme la baisse des émissions de gaz à effet de serre (- 40 % en Scopes 1 et 2 en 2024 par rapport à 2019) ou des consommations en eau. Orano applique la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) à ses projets miniers, avec des actions de replantation en Asie centrale. Au Kazakhstan par exemple, Orano soutient, financièrement, des programmes de reforestation autour de la mer d'Aral.

Sur les anciens sites miniers français (plus de 200), des zones en libre évolution servent de refuges pour la biodiversité, telles que les falaises d'une ancienne mine à ciel ouvert pour les rapaces. Sur ces sites clôturés et donc protégés, il n'y a plus aucune activité humaine en dehors de la surveillance environnementale menée par Orano, permettant parfois à des espèces rares d'y trouver abri.

Concrètement, la stratégie groupe se décline dans chaque Business Unit sous forme d'une feuille de route opérationnelle, avec des objectifs et indicateurs adaptés à ses enjeux, ou qui contribuent à l'atteinte d'un objectif groupe (par exemple, % de sites ayant un plan de gestion biodiversité). Les actions mises en place peuvent consister à intégrer la biodiversité dans les plans de gestion des espaces verts, installer des nichoirs ou hôtels à insectes, élaborer des partenariats locaux ou encore organiser des concours photo afin de sensibiliser les collaborateurs internes et les impliquer dans la stratégie nature. Des inventaires naturalistes ont ainsi été enrichis à partir des clichés pris sur le terrain par des salarié.e.s côtoyant la biodiversité locale au quotidien. D'autres actions sont communes, comme l'organisation par chaque site à minima tous les trois ans d'un événement interne de sensibilisation à la nature et aux services écosystémiques. Ces actions, qui s'inscrivent dans la stratégie biodiversité globale du groupe, contribuent à éveiller les consciences et à ancrer la biodiversité dans le quotidien professionnel.

EXPÉRIENCES

FOCUS

Véronique Rayot, Responsable environnement d'Orano Mining

« Dans le cadre du projet minier de Zuuvch Ovoo, situé dans le désert de Gobi, la filiale mongole d'Orano a mis en place une démarche exemplaire de compensation écologique. L'objectif : compenser l'impact du site pilote en replantant l'équivalent de la surface affectée, soit 5 hectares, avec notamment des saxaouls, arbres emblématiques et résilients de cette région aride.

Pour garantir la réussite de cette opération, Orano a choisi de développer une pépinière locale, inaugurée en 2020, après plusieurs années de planification, d'études environnementales et de benchmark auprès d'autres acteurs miniers opérant en milieu désertique. Le site de plantation a été sélectionné avec l'appui d'experts mongols, en veillant à des conditions favorables : proximité d'un point d'eau, absence de pâturage intensif, et compatibilité écologique avec le site initial.

Le projet repose sur une implication des parties prenantes locales, avec un respect scrupuleux des traditions et des usages. Les travaux de plantation sont réalisés par des sociétés locales spécialisées et des professionnels mongols de la reforestation en zone aride. En 2021, la plantation de plusieurs milliers de saxaouls a ainsi pu être lancée.

Ce chantier constitue un levier de retour d'expérience pour de futurs projets miniers dans la région, et s'intègre dans une stratégie plus large, avec notamment un axe de réflexion mené avec le CIRAD, visant à renforcer les principes de compensation écologique durable dans les écosystèmes d'Asie centrale (Kazakhstan, Mongolie). L'approche adoptée y privilégierait les services écosystémiques rendus par les espèces plantées, tout en assurant leur insertion dans les paysages et les modes de vie locaux. »



APPRENTISSAGE

Plusieurs freins peuvent entraver l'adoption d'une stratégie biodiversité structurée au sein des entreprises. Le premier est sans doute la complexité intrinsèque du sujet : la biodiversité recouvre une diversité d'écosystèmes et d'espèces, et les sources de pressions peuvent être multiples, rendant l'analyse plus difficile à cadrer. Cette complexité est accentuée par le manque d'alignement entre les outils et référentiels existants, qui peuvent diverger sur les méthodes, les périmètres couverts ou les indicateurs à suivre.

Autre frein majeur : la difficulté à mesurer objectivement les impacts sur la biodiversité, en particulier en comparaison avec la métrique carbone, aujourd'hui largement normalisée. Les entreprises peuvent alors craindre de mal faire, ou d'être accusées de greenwashing, en s'appuyant sur des méthodes ou des données encore imparfaites ou partielles. Face à ces obstacles, beaucoup d'acteurs préfèrent attendre une plus grande maturité du sujet, au risque de retarder les premières actions parfois simples et pourtant essentielles.

L'idéal serait de disposer de terme d'un cadre plus unifié, d'un référentiel commun et de standards à appliquer ou suivre. Face à ces défis, le groupe a tout de même fait le choix de tester, tâtonner, avancer progressivement, en gardant un fil conducteur clair pour sa stratégie, et en privilégiant une approche proportionnée aux enjeux et un ancrage opérationnel dans ses métiers. L'enjeu est aussi d'embarquer l'ensemble des équipes, avec une montée en compétence progressive sur un sujet qui reste complexe

POURQUOI NOUS AVONS REJOINT LE CLUB B4B+ ?

L'accompagnement proposé par CDC Biodiversité dans le cadre du Club B4B+ a été perçu comme un appui structurant, notamment pour le déploiement initial de la mesure d'empreinte.

Le partage d'expériences entre entreprises, bureaux d'études ou autres industriels, a également constitué un levier clé. Les échanges autour des démarches, les discussions sur les évaluations d'empreinte ou les travaux menés au sein du groupe de travail "chaîne de valeur" permettent d'enrichir la réflexion. Orano y trouve à la fois des illustrations concrètes, des questionnements pertinents et l'opportunité de contribuer à un pot commun de connaissances, en partageant ses propres apprentissages.

Dans un contexte où l'actualité biodiversité évolue rapidement, au rythme des COP, des publications réglementaires ou des avancées scientifiques, il est parfois difficile de s'y retrouver. Le Club B4B+ permet à Orano de garder un œil informé et structuré sur les grands sujets du moment, d'identifier les tendances à suivre, et d'ajuster sa trajectoire en connaissance de cause. Ces deux volets, expertise collective et veille stratégique, fournis par le Club, ont permis d'accompagner la transformation interne du groupe.

Le groupe est aussi membre de l'ICMM (International Council on Mining and Metals), qui anime également une réflexion riche sur l'impact sur la nature des activités minières.

NOTRE REGARD SUR L'EXERCICE CSR

Les éléments de notre stratégie nous ont certes aidé à répondre à la CSRD, mais il a tout de même fallu compléter par un travail d'analyse spécifique avec un accompagnement d'un bureau d'étude spécialisé, car les attendus CSRD nécessitent une lecture approfondie. C'était une ligne à part entière de notre plan d'action 2024, qui oblige à rebalayer l'ensemble des interactions du groupe (et de sa chaîne de valeur) avec la biodiversité, et de hiérarchiser les enjeux (selon les grilles de cotation spécifiques CSRD) pour pouvoir identifier et sélectionner les IRO.



Secteur : Agricole et agroalimentaire

Activité : Collecte et stockage de grains, transformation

Nombre de salarié.e.s : 7100 au 30 juin 2024

CA : 4,1 Mds € en 2024 au 30 juin 2024

Implantation géographique : France et international. Présence dans 25 pays.

L'entreprise

VIVESCIA est un groupe coopératif agricole et agroalimentaire de dimension internationale, spécialisé dans la culture et la valorisation des céréales. Regroupant 9 500 agriculteurs-entrepreneurs du Nord-Est de la France, il réunit 7 100 collaborateurs répartis dans 25 pays.

Chaque année, la coopérative collecte 3,4 millions de tonnes de céréales¹ et s'engage avec ses partenaires dans des filières végétales durables, notamment via le programme d'agriculture régénérative TRANSITIONS. À travers ses différentes filiales, VIVESCIA contribue à de nombreux moments de consommation au quotidien : Malteurop (malt pour 2 000 bières consommées chaque seconde dans le monde), Francine (un produit acheté chaque seconde en France), Grands Moulins de Paris (1 artisan boulanger sur 3 accompagné en France), ou encore Délifrance (viennoiseries, pâtisseries et pains en France et à l'international). Ses expertises s'étendent également au maïs semoulier avec Kalizea, à la nutrition animale avec Nealia et aux biotechnologies végétales avec ARD.

¹ Donnée au 30 juin 2024

RETOURS D'EX



APPROCHE DE LA BIODIVERSITÉ

→ ENJEUX

En tant que groupe agricole et agroalimentaire, VIVESCIA se situe au cœur des enjeux liés à la biodiversité. L'agriculture, intimement liée aux écosystèmes dont elle dépend pour la fertilité des sols, la pollinisation, la qualité de l'eau ou encore le climat, peut aussi influencer leur équilibre. Elle a ainsi un rôle clé à jouer dans la préservation et le renforcement de la biodiversité, en adoptant des pratiques toujours plus durables et respectueuses des milieux naturels. Ainsi, pour VIVESCIA, agriculture et biodiversité sont étroitement liées et le Groupe s'engage à accompagner les agriculteurs pour faire évoluer leurs pratiques, valoriser les initiatives positives déjà en place, et renforcer une dynamique de transformation.

→ DIAGNOSTIC

Depuis septembre 2024, VIVESCIA engage un diagnostic biodiversité à l'aide de l'outil AgriBEST. Ce diagnostic est déjà mobilisé auprès d'environ 500 agriculteurs en France et permet de mieux comprendre les pratiques agricoles existantes et leurs effets sur la biodiversité (couverture des sols, qualité des sols, etc.).

Marie Theodore,
ingénieure eau & biodiversité

« Le diagnostic biodiversité, c'est très riche d'enseignements : ça nous permet de faire un premier état des lieux biodiversité de la Ferme VIVESCIA sur tous nos territoires. Cet outil sera intégré au Programme TRANSITIONS et servira à mieux calibrer par des indicateurs l'axe biodiversité du socle agronomique. Il nourrit des projets d'amélioration continue. »

→ STRATÉGIE

Soutenir la biodiversité au cœur des territoires : Depuis 2022, VIVESCIA est partenaire de l'association Symbiose, pour des paysages de biodiversité, qui œuvre à la protection et à la restauration de la biodiversité dans la région Grand Est. Ce partenariat, conclu pour cinq ans (jusqu'en 2027), se traduit par le cofinancement de trois projets territoriaux portés par Symbiose et ses partenaires.

Ces projets visent à apporter des réponses concrètes et visibles sur le terrain : restauration de Trames Vertes et Bleues, notamment via la créa-

tion ou restauration de mares, la lutte contre l'érosion des sols, la plantation de haies pour créer des corridors écologiques pour la faune sauvage, etc. En s'engageant financièrement sur la durée, VIVESCIA permet à l'association de sécuriser ses moyens et de développer des actions d'ampleur, au service des agriculteurs comme des écosystèmes locaux.

Au-delà du financement, ce partenariat illustre une démarche d'ancrage territorial : il s'agit de renforcer le lien entre agriculture, biodiversité et acteurs locaux, dans une logique de coopération et de bénéfices partagés. Pour VIVESCIA, cet engagement traduit une conviction forte : l'agriculture et la biodiversité ne sont pas opposées, mais doivent évoluer ensemble dans une dynamique de co-construction et de long terme.

Recherche et éducation : Chez VIVESCIA, l'innovation et la transition agroécologique ne peut se penser sans un ancrage scientifique solide. C'est dans cette logique qu'a été fondée, en partenariat avec UniLaSalle et l'INRAE, la chaire de recherche intitulée « Des fermes résilientes bénéfiques pour le climat et la biodiversité ». Cette initiative vise à combiner les recherches académiques et l'analyse des données collectées sur le terrain pour progresser et concevoir des solutions concrètes.

La chaire s'organise autour de trois axes principaux :

- Accompagner la transition vers des pratiques et systèmes résilients et durables face au changement climatique
- Tout en contribuant à son atténuation par la réduction d'émissions de gaz à effets de serre et le maintien voire l'augmentation des stocks de carbone des sols
- Et en réduisant l'impact des systèmes sur la biodiversité

Cette approche crée un véritable laboratoire vivant, où les pratiques sont étudiées directement dans les champs. Elle permet d'évaluer l'impact des pratiques agricoles, de produire des données scientifiques robustes et de concevoir des outils pratiques pour les agriculteurs. La chaire permet ainsi de croiser les savoirs et de construire, collectivement, une agriculture plus résiliente, productive et respectueuse des écosystèmes.

EXPÉRIENCES

FOCUS

Jeanne-Marie Carré,
responsable RSE Groupe VIVESCIA

« Chez VIVESCIA, la biodiversité n'est pas seulement un enjeu agricole ou territorial, c'est aussi une responsabilité interne qui se traduit dans l'ensemble des activités et sur tous les sites.

En 2022, le Groupe a adopté une charte environnementale destinée à encadrer la gestion des impacts sur ses sites industriels (énergie, eau, déchets, ...). La biodiversité y occupe une place structurante. La démarche se décline très concrètement sur le terrain : près de 88% des sites industriels du Groupe portent déjà une action biodiversité, qu'il s'agisse de gestion différenciée des espaces verts, de plantations de haies, de création d'habitats ou de projets locaux plus ambitieux. L'objectif est clair : que l'ensemble des sites mettent en œuvre une action biodiversité dans les prochaines années, pour inscrire durablement cette ambition dans le quotidien des équipes et des territoires.

« Certains sites ont fait appel à un écologue, d'autres se sont lancés dans des hôtels à insectes, des refuges... et on voit qu'il y a un réel engouement des collaborateurs. »
Jeanne-Marie Carré, responsable RSE Groupe.

Pour renforcer cette dynamique, VIVESCIA a organisé une Fresque de la biodiversité pour les cadres dirigeant du Groupe. Cet exercice d'intelligence collective a permis d'acculturer les décideurs aux enjeux écologiques et de créer un langage commun autour de la biodiversité.

APPRENTISSAGE

La biodiversité est un sujet à la fois vaste et complexe, que chacun appréhende différemment. Sa mesure reste complexe, notamment faute de référentiels communs pour l'évaluer. Plutôt que de chercher des réponses définitives, nous avançons pas à pas, en apprenant collectivement.

Ce cheminement montre l'importance d'évaluer l'état de la biodiversité via des indicateurs d'impacts tout en se rappelant que la biodiversité s'incarne dans les territoires, dans les pratiques agricoles, et dans les bénéfices concrets pour les sols et les écosystèmes. Les enjeux sont avant tout locaux, et la responsabilité est partagée entre de nombreux acteurs. C'est dans cette dynamique collective, en reliant agriculture, entreprises et partenaires de terrain, que nous croyons pouvoir construire des actions utiles et durables.

POURQUOI NOUS AVONS REJOINT LE CLUB B4B+ ?

VIVESCIA a choisi de rejoindre le Club B4B+ pour trois raisons principales :

- Le Club permet de bénéficier des dernières avancées en matière de comptabilisation de la biodiversité, avec un accès privilégié et accompagné aux outils développés par CDC Biodiversité.
- Il offre une veille experte sur les évolutions du cadre réglementaire et des référentiels, en lien avec les initiatives portées par les acteurs clés du secteur.
- L'appartenance au Club donne l'opportunité de s'inspirer des retours d'expérience de pairs, un levier précieux pour nourrir les réflexions internes et adapter en continu les actions de la coopérative.

QUE RETENIR ?

Des échanges menés avec les membres du Club B4B+, cinq points majeurs se dégagent :

La nécessité d'agir malgré les incertitudes et la possibilité de rapidement monter en compétence interne : les membres qui témoignent se retrouvent sur le besoin d'agir malgré les incertitudes et les imperfections des outils et indicateurs existants. Ils acceptent d'avancer pas à pas pour réduire leurs impacts malgré ces incertitudes, et notent que les équipes s'approprient progressivement les enjeux, grâce à la formation et à la mobilisation des directions.

- ➔ **La mesure d'empreinte comme déclencheur stratégique** : les diagnostics, souvent réalisés avec le GBS, permettent de cibler les zones à fort impact et de prioriser les actions.
- ➔ **Des freins encore présents** : accès à la donnée, multiplicité des référentiels, complexité des chaînes de valeur, crainte de greenwashing.
- ➔ **La biodiversité comme levier stratégique** : elle n'est plus seulement vue comme une contrainte réglementaire, mais comme un facteur de résilience, d'innovation et de différenciation.
- ➔ **Une dynamique collective** : la mutualisation des bonnes pratiques et la co-construction au sein d'espaces comme le Club B4B+ accélèrent la mise en mouvement.
- ➔ **La CSRD comme cadre structurant et accélérateur** : la directive européenne, en imposant une analyse de double matérialité et un haut niveau de traçabilité, oblige les entreprises à revisiter l'ensemble de leurs interactions avec la biodiversité et à hiérarchiser leurs enjeux. Les membres soulignent qu'elle a constitué une ligne à part entière de leurs plans d'action 2024, nécessitant un travail d'analyse spécifique pour compléter les diagnostics déjà menés (par exemple avec le GBS).
 - Elle contribue à structurer les stratégies biodiversité en articulant trajectoires, plans d'action et indicateurs harmonisés.
 - Son exigence de transparence, bien que complexe à mettre en œuvre dans des chaînes de valeur étendues, est perçue comme une opportunité de sensibilisation des parties prenantes et de stimulation de la concurrence sur les performances extra-financières.
 - Pour les acteurs financiers, la mise en œuvre des volets biodiversité de la CSRD constitue une source précieuse pour affiner l'évaluation des politiques d'entreprises, comparer les pratiques sectorielles et cibler des axes d'engagement.
 - Enfin, les premiers travaux engagés par les membres forment déjà une base solide pour les prochaines publications au titre de la directive, renforçant la place de la biodiversité dans le reporting extra-financier.

GLOSSAIRE

ADN environnemental (ADNe) : technique d'analyse de l'ADN laissé par les organismes dans leur environnement (eau, sol, air), permettant de détecter leur présence sans les observer directement.

Agribest : outil développé par CDC Biodiversité et l'INRAE permettant d'évaluer la performance environnementale et biodiversité des pratiques agricoles.

Aqueduct Water Risk Atlas : outil développé par le World Resources Institute (WRI) pour évaluer et cartographier les risques liés à l'eau (disponibilité, qualité, stress hydrique).

BIA-GBS (Biodiversity Impact Analytics – Global Biodiversity Score) : méthodologie permettant de relier l'empreinte biodiversité mesurée par le GBS à l'analyse financière des entreprises et portefeuilles.

Bandes de servitude : zones non cultivées obligatoires en bordure de champs (souvent le long des cours d'eau) pour limiter l'érosion, protéger la biodiversité et filtrer les polluants.

Biodiversité : diversité des organismes vivants et des écosystèmes auxquels ils appartiennent.

CEN (Conservatoires d'espaces naturels) : réseau associatif français chargé de protéger, gérer et valoriser des sites naturels remarquables.

CDP (Carbon Disclosure Project) : organisation internationale qui évalue la transparence des entreprises et collectivités sur leurs impacts environnementaux (climat, eau, forêts, biodiversité).

CE2+ (Certification Environnementale des Exploitations – niveau 2+ de la HVE) : certification agricole intermédiaire, intégrée au dispositif Haute Valeur Environnementale, valorisant des pratiques respectueuses de l'environnement.

CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) : organisme français de recherche spécialisé dans l'agronomie et le développement durable dans les pays du Sud.

CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) : directive européenne cadrant le reporting extra-financier des entreprises.

ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) : outil d'analyse permettant aux institutions financières d'évaluer leurs dépendances et impacts vis-à-vis de la nature.

ESG (Environnement, Social, Gouvernance) : critères extra-financiers utilisés pour évaluer la durabilité et la responsabilité des entreprises.

Fonds Nature 2050 : programme porté par CDC Biodiversité, finançant des projets de restauration écologique en France à horizon 2050.

Fresque de la biodiversité : atelier collaboratif de sensibilisation basé sur l'intelligence collective, permettant de comprendre les enjeux et pressions liés à la biodiversité.

GBS (Global Biodiversity Score) : outil développé par CDC Biodiversité pour mesurer l'empreinte biodiversité d'une activité ou d'un portefeuille d'actifs.

HVE (Haute Valeur Environnementale) : certification agricole française valorisant les exploitations intégrant de bonnes pratiques environnementales (biodiversité, fertilisation, irrigation, etc.).

IQE (Indice de Qualité Écologique) : indicateur permettant d'évaluer la qualité écologique d'un milieu naturel ou agricole, en lien avec la biodiversité et les services écosystémiques.

IRO (Indicateurs de Résultats Opérationnels) : indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre concrète des actions biodiversité dans les entreprises ou projets.

IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) : équivalent du GIEC pour la biodiversité, produisant des rapports d'évaluation mondiaux.

ISR (Investissement Socialement Responsable) : démarche d'investissement intégrant des critères ESG dans les décisions financières.

LCA (Life Cycle Assessment – Analyse de cycle de vie) : méthode d'évaluation des impacts environnementaux d'un produit ou service tout au long de son cycle de vie (extraction, production, transport, usage, fin de vie).

LEC 29 (Loi Énergie-Climat, article 29) : obligation française imposant aux investisseurs de publier des informations sur leurs risques et impacts liés au climat et à la biodiversité.

MSAppb : indicateur utilisé par le Global Biodiversity Score (GBS). Il exprime l'abondance moyenne des espèces dans un milieu donné par rapport à un état de référence non perturbé, en tenant compte des pressions humaines (artificialisation, pollution, exploitation, etc.).

MSCI (Morgan Stanley Capital International) : fournisseur d'indices boursiers et d'analyses ESG, incluant des évaluations sur les risques liés à la biodiversité.

Natura 2000 : réseau européen de sites naturels protégés visant à préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

PAI 7 (Principal Adverse Impact n°7 – biodiversité) : indicateur de la SFDR qui mesure l'exposition des investissements à des activités impactant négativement la biodiversité.

PNR (Parcs Naturels Régionaux) : territoires ruraux habités en France, protégés et gérés pour concilier développement local et préservation de la biodiversité.

SBTN (Science Based Targets for Nature) : initiative internationale visant à définir des trajectoires scientifiques de réduction des pressions sur la nature pour les entreprises et institutions financières.

Services écosystémiques : bénéfices que les humains retirent des écosystèmes (régulation climatique, pollinisation, eau potable...).

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen imposant aux acteurs financiers de publier des informations sur la durabilité de leurs produits et investissements.

Scope (1, 2, 3) : catégories définies par le GHG Protocol pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre d'une organisation :

Scope 1 : émissions directes (provenant de sources détenues ou contrôlées).

Scope 2 : émissions indirectes liées à l'énergie achetée.

Scope 3 : autres émissions indirectes de la chaîne de valeur.

SNCR : Site Naturel de Compensation de Restauration et de Renaturation

TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) : cadre volontaire international pour intégrer la nature dans la gestion des risques et opportunités.

UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) : organisation mondiale de référence pour la conservation de la biodiversité, connue pour sa Liste rouge des espèces menacées.

UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) : agence internationale de l'ONU en charge de l'éducation, la science, la culture, et notamment du programme Homme et biosphère (réserves de biosphère).

WWF Risk Filter 2 : outil en ligne développé par WWF permettant aux entreprises et investisseurs d'évaluer leurs risques liés à la biodiversité et à l'eau.

ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) : inventaire scientifique français répertoriant les zones présentant une forte valeur écologique.

ANNEXES

ANALYSE DE L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ PAR LES ENTREPRISES DE L'EURO STOXX 50

Méthodologie

Pour réaliser cette analyse sur un panel d'entreprises, il a été retenu de sélectionner les entreprises contenue au sein de l'indice Euro Stoxx 50. Mis à jour de manière mensuelle, il comprend les 50 plus grandes capitalisations boursières au sein de la zone euro. Sélectionner les entreprises de cet indice offre deux avantages :

- **Un échantillon déjà structuré simplifiant l'analyse**

Cet indice est d'ores-et-déjà largement mobilisé par les acteurs financiers pour évaluer la santé économique de la zone euro et sert de socle à de nombreux produits financiers. Il offre ainsi un échantillon d'entreprises opérant dans différents secteurs d'activité qui constituent des majors.

- **Des entreprises de grandes tailles directement concernés par les obligations de reporting extra-financières**

Les entreprises comprises au sein de cet indice sont, par leurs tailles, nécessairement soumises à la CSRD. Par leur poids économique et leur représentativité à l'échelle européenne, il est possible à travers elles d'observer le niveau d'engagement de ces leaders sectoriels, et l'importance des données extra-financières produites dans le processus de décision des partenaires financiers.

Pour extraire les données, ont été collectées les 48^e Déclaration d'Enregistrement Universel (DEU) des entreprises listées au sein de l'indice. Ce document a été retenu car son élaboration est relativement harmonisée entre les pays, et qu'il est certifié par les autorités compétentes de chacun des pays. Il s'agit d'un document librement accessible et constitue notamment le document socle sur lequel sont votés les décisions lors des assemblées générales.

L'échantillon STOXX 50 a été sélectionné en mai 2025, sur la base des DEU publiés pour l'année 2024. Pour réaliser notre analyse nous avons tout d'abord construit une grille d'évaluation qualitative sur la base des données relatives à l'ESRS E4, la taxonomie européenne et au type d'informations qui pouvaient être présentes dans ces documents en lien avec la biodiversité.

Ces données ont été restructurées pour construire différentes catégories de réponses (matérialité d'impacts, cadres de référence, outils mobilisés...), et ainsi harmoniser les résultats entre les organisations. Ensuite, la DEU de chacune des 48 entreprises a été évaluée de manière individuelle, sur la base d'une notation binaire (présence/absence) pour l'ensemble des indicateurs pré-identifié dans les DEU. Cette approche a permis de préciser les actions (au sens de collecte et d'analyse de données) mises en place par les organisations. L'analyse de la qualité des déclarations a été réalisée ultérieurement, grâce à une comparaison des réponses avec les lignes directrices sectorielles fixées par Business for Nature. Il a alors été possible de proposer une approche par filière, permettant ainsi de les comparer entre elles, mais aussi de pousser l'analyse pour déterminer si besoin les acteurs « best-in class. ».

¹ 48 entreprises ont été retenues : deux écartées faute de données exploitables pour l'analyse.

ANALYSE DE L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ PAR LES ENTREPRISES DU CAC 60 : UNE MÉTHODOLOGIE INÉDITE CONSTRUITE POUR CETTE ANALYSE

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ ET SOURCES UTILISÉES

Entreprises analysées :
Univers issu du CAC 60 adapté pour le fonds biodiversité :

Aéronautique	Airbus	Industrie électronique, électrique et métaux	Legrand	Santé	Biomérieux	Immobilier	Accor
	Safran		Rexel		Essilorluxottica		Gecina
	Thalès		Schneider		Eurofins		Klépierre
Agroalimentaire	Carrefour		Soitec		Sanofi		Unibail
	Danone		Stmicroelectronics		Sartorius Sted Bio		Covivio
	Pernod Ricard		Nexans		Ipsen		Services, Information, Communication
Chimie	Air Liquide		Seb	Forvia	Bureau Veritas		
	Arkema		Gaztransport	Getlink	Capgemini		
	L'Oréal		Énergie	TotalEnergies	Dassault Systems		
Construction	Bouygues			Axa	Edenred		
	Eiffage	BNP	Orange				
	Saint Gobain	Crédit Agricole	Publicis				
	Vinci	Société Générale	Teleperformance				
	Verallia	Scor	Alten				
	Transport terrestre	Finance	Luxe	Hermès	Elis		
Kering				Ipsos			
LVMH				Sopra			

59

Documentation étudiée : informations accessibles publiquement

- Rapports publiés par les entreprises tels que les Documents d'enregistrement universel ou les rapports RSE
- Questionnaires ESG publics tels que les questionnaires du Carbon Disclosure Project

En raison de sa spécificité le secteur de la finance a été évalué avec une méthodologie adaptée et uniquement qualitative, voir encadré page 22.

L'entreprise Total n'a pas été intégrée à l'analyse globale car elle était exclue de l'univers d'investissement défini.

UNE MÉTHODOLOGIE ALLIANT APPROCHE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

La méthodologie choisie s'est inspirée de du cadre « LEAP » (Localiser, Evaluer, Analyser, Préparer) de la TNFD qui aide les entreprises à identifier et analyser leurs enjeux liés à la nature, ainsi qu'à y répondre et communiquer leur démarche. Cette approche a permis de préciser les éléments évalués par CDC Biodiversité : la localisation des activités, les impacts et dépendances, la gestion des risques, les actions et objectifs mis en place ainsi que la gouvernance. La méthodologie développée par CDC Biodiversité allie une analyse quantitative et une analyse qualitative :

▪ **Approche quantitative** : utilisation de l'outil de mesure d'empreinte biodiversité développé par CDC Biodiversité, [le Global Biodiversity Score](#). Le **Global Biodiversity Score (GBS)** a permis d'identifier le niveau d'impact sur la biodiversité généré par chaque entreprise, ainsi que ses dépendances à chacun des services écosystémiques.

▪ **Approche qualitative** : analyse des entreprises selon trois grands critères permettant de donner une vision globale de la maturité de l'entreprise sur la thématique de la biodiversité :

- **Transparence** : exhaustivité des informations publiées par l'entreprise
- **Performance actuelle** : actions d'ores et déjà mises en place visant à réduire l'impact négatif de l'entreprise sur la biodiversité
- **Transition** : niveau d'engagement de l'entreprise évalué à l'aune des objectifs, plans d'actions et stratégies définis

Ces trois items ont été détaillés chacun en sous-scores précis, explicités dans le schéma ci-après. Ces différents éléments ont été évalués sur l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises : périmètre direct (Scope 1) et achats de biens et de services (Scope 3 amont). L'utilisation et la fin de vie des biens et services produits (Scope 3 aval) n'ont pas été considérées dans cette étude.

Pour chacun de ces items, le niveau de matérialité des différents enjeux liés à la nature pour chaque entreprise a été pris en compte dans la notation, en utilisant notamment le GBS, complété par le Materiality Screening Tool du SBTN (Science Based Targets Network). Par ailleurs, les scores de performance actuelle et de transition ont été nuancés par un malus d'opacité reflétant le score de transparence, et soulignant l'importance de la publication de données de la part des entreprises.

Cette méthodologie a permis d'attribuer un score agrégé sur 100 pour chaque entreprise, couvrant l'ensemble de sa chaîne de valeur, et pouvant être détaillé par sous-critère et par Scope.



Figure 4 : Résumé de la méthodologie d'évaluation quantitative et qualitative

PISTES DE RECOMMANDATIONS POUR PARALLÉLISER SON REPORTING CSRD ET SON PLAN DE TRANSITION

L'ESRS E4 de la CSRD propose en premier lieu aux entreprises d'évaluer leurs DIRO biodiversité (Dépendances, Impacts, Risques et Opportunités), en partant du postulat qu'un diagnostic est une étape incontournable en vue de se doter d'engagements stratégiques. Les cadres méthodologiques dédiés à la biodiversité, notamment la Taskforce on Nature-related Financial Disclosure (TNFD) et le Science-Based Targets on Nature (SBTN), sont également structurés autour de ce postulat.

Une fois que les enjeux biodiversité de l'entreprise sont identifiés, évalués et divulgués, il est nécessaire d'y répondre en conséquence, notamment en mettant en place des actions concrètes, suivies sur le long-terme grâce à des indicateurs. Pour cela aussi, l'ESRS E4 donne des pistes d'actions concrètes, dont les entreprises peuvent se nourrir pour construire leur plan d'actions biodiversité et leur plan de transition d'entreprise. Les data points donnant ces pistes sont notamment situés dans l'ESRS E4 – 2, dédié aux politiques en lien avec la biodiversité et les écosystèmes, et l'ESRS E4 – 5, dédié aux métriques d'impacts liées aux évolutions de la biodiversité et des écosystèmes. Le tableau ci-dessous cite certains de ces data points donnant des pistes concrètes d'actions et d'indicateurs à mettre en place dans le cadre des plans d'actions et des politiques d'entreprises dédiés à la biodiversité :

Par ailleurs, l'ESRS E4 contient des data points donnant des attendus précis et des orientations méthodologiques concrètes aux entreprises, notamment en matière de :

- Plan de transition (notamment dans la partie ESRS E4 – 1, dédiée spécifiquement à ce sujet) ;
- Plan d'actions (notamment dans la partie ESRS E4 – 3, dédiée aux actions et ressources en lien avec la biodiversité et les écosystèmes) ;
- En matière de cibles et de métriques, via l'ESRS E4-4 dédié à ce sujet.

Sur ce dernier point, les data-points de l'ESRS E4-4 précisent les critères à prendre en compte pour construire des cibles robustes et éviter l'écueil du greenwashing. Ces critères concernent notamment l'année et la valeur de référence de la cible, l'horizon temporel, une méthodologie scientifiquement fondée, ou encore l'étape de la *mitigation hierarchy* à laquelle ladite cible se réfère.

INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ PAR LES ACTEURS PRIVÉS
ENTRE REPORTING ET APPROCHE VOLONTAIRE

LOCALISATION DANS L'ESRS E4	RÉFÉRENCES DES DATA POINTS (DP)	INTITULÉS DES DP	EXEMPLES DE RÉPONSES AUX DP FAITES PAR DES ENTREPRISES DE STOXX50
SBM 3 - Impacts, risques et opportunités, et leurs liens avec la stratégie et le business model	SBM-3 16.a), b) & c)	Divulguer les activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles de biodiversité (ZSB), ainsi que : <ul style="list-style-type: none"> • Les types d'impacts ; • Les ZSB et impactées ; • Les espèces menacées concernées. 	Schneider Electric : Évaluation de l'empreinte biodiversité (GBS) pour identifier et évaluer les principaux impacts
ESRS 2 IRO-1 - Identification et évaluation des dépendances, impacts, risques, et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	E4 IRO-1 17.a), b), c) & d)	Divulguer les dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité de l'entreprise, et les méthodes utilisées.	Kering : Utilisation de la méthode de l'Environmental P&L pour estimer les impacts et du WWF Risk Filter pour évaluer les risques.
E4-1 - Plan de transition	E4 - 1 DR 13.a), b), c), d), e) & f)	Divulguer une évaluation de la résilience de l'entreprise et de sa chaîne de valeur par rapport aux DIRO identifiés.	

Tableau 2 Echantillon de Data Points de l'ESRS E4 visant à évaluer les DIRO vis-à-vis de la biodiversité

LOCALISATION DANS L'ESRS E4	RÉFÉRENCES DES DATA POINTS (DP)	INTITULÉS DES DP	EXEMPLES DE RÉPONSES AUX DP FAITES PAR DES ENTREPRISES DE STOXX50
ESRS E4-2 – Politiques en lien avec la biodiversité et les écosystèmes	E4 - 2 DR 22 redirigeant vers ESRS 2 MDR-P 65.a), b), c), d) & e)	Description des contenus clés des politiques concernées, ainsi que de leur opérationnalisation (périmètre, management, ressources, calendrier) et en quoi elles évitent ou réduisent les impacts de l'entreprise sur la biodiversité et les écosystèmes.	Vinci : Moins de 1 % des sites fixes du Groupe (carrières, usines, bureaux, aéroports, infrastructures linéaires) situés au sein ou à proximité des zones sensibles
	E4 - 2 DR 24.a), b), c) & d)	Indiquer si l'entreprise a adopté des pratiques ou politiques durables : <ul style="list-style-type: none"> • Relatives à la protection de la biodiversité sur les sites à proximité d'une zone sensible de biodiversité • En matière de terres et d'agriculture • En matière d'océans et de mers • En matière de lutte contre la déforestation 	100 % de bois de structure certifié FSC ou PEFC à fin 2030 pour éviter que le bois ne provienne de zones avec une baisse du couvert forestier dû à la déforestation
	E4 - 2 AR 12. a), b) & c).	Divulguer la manière dont les politiques limitent la consommation de ressources et s'appuient sur des standards reconnus (certifications, labels, normes).	
ESRS E4-5 – Métriques d'impacts liés aux évolutions de la biodiversité et des écosystèmes	E4 - 5 DR 35	Nombre et superficie des sites dans/à proximité de zones sensibles de biodiversité et d'aires protégées.	
	E4 - 5 DR 38 a), b), & c)	Métriques liées à la conversion des terres et des milieux aquatiques, notamment via : <ul style="list-style-type: none"> • Des Analyses de Cycle de Vie (ACV) • L'évolution des usages des sols • L'évolution de la gestion des écosystèmes. 	Airbus : ACV menées sur les avions produits, et prise en compte des volumes d'approvisionnement par nature des matériaux (couvre l'ensemble de la production comparativement aux ressources mondiales et à leur approvisionnement).
	E4 - 5 AR 34 a), b), c) & d)	Surface totale d'utilisation des sols (en m ² ou en ha), dont la proportion artificielle ou naturelle sur site et hors-site.	
	DR 39 & AR 32	Métrique mesurant l'introduction d'EEE et l'étendue des surfaces couvertes	
	DR 40 a), b), c) & d)	Métriques liées aux espèces (populations, répartition, risque d'extinction, évolutions...) et mesures mises en place.	

Tableau 3 Echantillon de Data Points de l'ESRS E4 proposant des pistes concrètes pour passer à l'action



BIBLIOGRAPHIE

Bertram, A., 2025. Deregulating to No Avail: How the Omnibus Package Falls Short in Simplifying Key EU Green Deal Instruments. *Intereconomics* 60, 170–175. <https://doi.org/10.2478/ie-2025-0033>

CDC Biodiversité, 2023. Comptabilité écologique : intégrer pour transformer (No. 43). Dossier de la MEB. CDC Biodiversité.

CDC Biodiversité, MEB, 2023. Comptabilité écologique : intégrer pour transformer.

CDC Biodiversité, OFB, 2023. Les financements mobilisables pour les solutions d'adaptation fondées sur la nature (Les Dossiers de la MEB No. 48).

Ceglar, A., Parker, M., Pasqua, C., Boldrini, S., Gabet, M., van der Zwaag, S., 2024. Economic and financial impacts of nature degradation and biodiversity loss.

Christensen, H.B., Hail, L., Leuz, C., 2021. Mandatory CSR and sustainability reporting: economic analysis and literature review. *Rev. Account. Stud.* 26, 1176–1248. <https://doi.org/10.1007/s11142-021-09609-5>

Commission européenne, 2025a. Proposal for a DIRECTIVE OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL amending Directives (EU) 2022/2464 and (EU) 2024/1760 as regards the dates from which Member States are to apply certain corporate sustainability reporting and due diligence requirements.

Commission européenne, 2025b. Proposal for a DIRECTIVE OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL amending Directives (EU) 2022/2464 and (EU) 2024/1760 as regards the dates from which Member States are to apply certain corporate sustainability reporting and due diligence requirements (COM(2025) 80 final). Bruxelles.

Commission européenne, 2025c. Feuille de route pour les crédits nature.

Commission européenne, 2021. Proposal for a DIRECTIVE OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL amending Directive 2013/34/EU, Directive 2004/109/EC, Directive 2006/43/EC and Regulation (EU) No 537/2014, as regards corporate sustainability reporting.

Cravero, G., Crifo, P., 2021. La finance durable, nouvel enjeu de la compétition économique mondiale. *Polit. Étrangère* 79–92. <https://doi.org/10.3917/pe.213.0079>

Draghi, M., 2024. The future of European competitiveness- Part B in depth analysis and recommendations. Commission européenne.

EFRAG, 2022. Draft European Sustainability Reporting Standards (ESRS).

HEC Paris, Sustainability and Organizations Institute, 2025. 2025 post-Omnibus CSRD Business Survey.

Ioannou, I., Serafeim, G., 2019. The Consequences of Mandatory Corporate Sustainability Reporting, in: McWilliams, A., Rupp, D.E., Siegel, D.S., Stahl, G.K., Waldman, D.A. (Eds.), *The Oxford Handbook of Corporate Social Responsibility: Psychological and Organizational Perspectives*. Oxford University Press, p. 0. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780198802280.013.20>

Kölbel, J.F., Lejppold, M., Rillaerts, J., 2020. Transparency for whom? Assessing disclosure regimes for sustainable finance. (No. 20–34).

Rasche, A., Kell, G., 2025. Sustainability 'Post-Omnibus' – In Search of a New Narrative.

Ceglar, A., Parker, M., Pasqua, C., Boldrini, S., Gabet, M., van der Zwaag, S., 2024. Economic and financial impacts of nature degradation and biodiversity loss. *European Central Bank, Economic Bulletin Issue 6/2024*.

Caisse des Dépôts, Banque de France, CDC Biodiversité, 2024. La Caisse des Dépôts et la Banque de France s'associent pour lancer un fonds commun dédié à la biodiversité. Communiqué de presse. URL https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2025-05/CP_Banque_de_France_Caisse_des_D%C3%A9p%C3%B4ts_accessible.pdf

CDC Biodiversité, 2024. The Global Biodiversity Score (GBS). Measure and monitor your biodiversity impacts. URL <https://www.cdc-biodiversite.fr/wp-content/uploads/2024/10/One-pager-pour-COP16-GBS-VFinale.pdf>

MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ

CDC BIODIVERSITÉ



CDC BIODIVERSITÉ est une filiale de la Caisse des Dépôts entièrement dédiée à l'action en faveur de la biodiversité et à sa gestion pérenne. Elle intervient pour le compte de tout maître d'ouvrage, collectivité et entreprise, qui lui délègue le pilotage de leurs actions, volontaires ou réglementaires (compensation écologique), de restauration et de gestion d'espaces naturels. Au sein de la Direction Recherche et Innovation (DRI), la Mission Économie de la Biodiversité (MEB) une initiative de la Caisse des dépôts financée par la Banque des territoires a pour objectif d'identifier, étudier et expérimenter des outils innovants liant économie et biodiversité. Au service de l'intérêt général, la MEB diffuse et partage ses travaux par l'intermédiaire de publications et communications variées (conférences, formations, colloques internationaux etc.) autour de thématiques transversales.

De 2012 à 2021 les travaux de la MEB ont été publiés au sein de deux collections (BIODIV'2050 et Cahiers de BIODIV'2050), depuis 2022 la MEB publie ses travaux au sein d'une seule collection unifiée, les « Dossiers de la MEB ». L'ensemble de ces travaux sont à retrouver sur le site internet de [CDC Biodiversité](#).

Détails de la publication

DIRECTRICE DE PUBLICATION :
MARIANNE LOURADOUR (CDC BIODIVERSITÉ)

REDACTEUR EN CHEF : DAVID MAGNIER
(CDC BIODIVERSITÉ)

ÉTUDE RÉALISÉE PAR : CLAIRE BLÉRY,
GWENDOLINE CRENO, BASTIEN ÉCLIMONT,
LÉOPOLDINE GEADAS, VINCENT GUÉNON,
ÉLÉONORE LAJOYE, ALICIA PÉTIOT, VIOLETTE PRADERE
(CDC BIODIVERSITÉ)

CONTRIBUTEURS (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE) :
ARTHUR CAMPREDON (CDC BIODIVERSITÉ), ANTOINE CADI
(TETRAS INNOVATING FOR NATURE), YVES CHESNOT,
CLARISSE LEON, DAVID MAGNIER ET JEANNE THOMINOT
(CDC BIODIVERSITÉ)

ÉTUDE DE LA MISSION ÉCONOMIE DE LA
BIODIVERSITÉ, FINANCÉE PAR LA BANQUE DES
TERRITOIRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

ÉDITION : MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ

GRAPHISME : JOSEPH ISIRDI – www.josephisirdi.fr

CRÉDITS PHOTOS : Freepik

CONTACT : meb@cdc-biodiversite.fr

CITATION DE L'OUVRAGE : CDC BIODIVERSITÉ (2025),
INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ PAR LES ACTEURS
PRIVÉS, ENTRE REPORTING ET APPROCHE VOLONTAIRE,
BLÉRY, C., ECLIMONT, B., GEADAS, L., GUÉNON, V.,
LAJOYE, É., PETIOT, A., PRADERE, V., DOSSIER DE LA MEB
N°59, MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ, PARIS,
FRANCE, 68P

Mission Économie de la Biodiversité
CDC Biodiversité
141 avenue de Clichy 75017 PARIS
Tél. +33 (0)1 76 21 75 00
<https://www.cdc-biodiversite.fr/publications/>

MISSION
ÉCONOMIE
DE LA BIODIVERSITÉ

CDC BIODIVERSITÉ | 

LA MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ
EST FINANCÉE PAR

 BANQUE des
TERRITOIRES | 